



Homogénéisation de la base documentaire : réflexion sur la mise en réseau de bibliothèques

Lucie Doillon

► To cite this version:

Lucie Doillon. Homogénéisation de la base documentaire : réflexion sur la mise en réseau de bibliothèques. Sciences de l'information et de la communication. 2017. dumas-01559961

HAL Id: dumas-01559961

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01559961>

Submitted on 11 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Mémoire de stage

Homogénéisation de la base documentaire : réflexion sur la mise en réseau de bibliothèques

Lucie DOILLON

M1 Sciences de l'Information et de la Documentation

Stage effectué du 18 avril 2017 au 13 juillet 2017

au centre de documentation du Centre d'Arts Plastiques et Visuels de Lille

Sous la direction de :

Eric Kergosien, tuteur universitaire

Frédérique Pol, tutrice professionnelle

Année universitaire 2016/2017

Remerciements

Je tiens à remercier ma tutrice de stage, Frédérique Pol, pour le temps qu'elle m'a consacré et les conseils qu'elle m'a donnés tout au long de mon stage.

Mes remerciements vont aussi à l'ensemble de l'équipe du Centre d'Arts Plastiques et Visuels, pour leur accueil et leur gentillesse.

Je remercie également Eric Kergosien pour ses conseils et ses remarques.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui m'ont aidée à la rédaction de ce rapport de stage, en le relisant et le corrigeant.

Résumé

Le centre de documentation du Centre d'Arts Plastiques et Visuels de Lille a pour ambition de rejoindre le réseau des bibliothèques lilloises, ce qui implique l'homogénéisation de sa base documentaire. Ce projet d'intégration au réseau se heurte aux spécificités du centre de documentation. Les réseaux de bibliothèques visent la mutualisation, concept pluriel pouvant désigner la mise en commun de tous types de ressources. La mise en réseau doit surmonter les obstacles que représentent les particularités des bibliothèques spécialisées. Atteindre l'objectif de la mutualisation permettrait de mettre toutes les bibliothèques membres d'un réseau sur un pied d'égalité. La mise en réseau garantit également un gain de visibilité pour les bibliothèques. Ce manque de visibilité est un des problèmes majeurs des bibliothèques aujourd'hui, notamment sur le web. Le recours aux technologies du web sémantique permet aux bibliothèques d'ouvrir les données de leurs catalogues, qui seront alors exploitables par les moteurs de recherche. L'ancrage des bibliothèques dans les enjeux du web de données leur permet de s'adapter aux méthodes de recherche des usagers.

Mots-clés

réseau de bibliothèques ; mutualisation ; bibliothèque spécialisée ; visibilité ; évolution des catalogues ; web de données

Abstract

The special library which belongs to the Plastic and Visual Arts' Center of Lille wants to join Lille's public library network, which demands to homogenize its database. This project to integrate the network is facing the special library's specificities. Libraries networks aim for pooling, a polysemous concept which designates the sharing of all kinds of resources. A library network must overcome special libraries' specificities. To achieve the goal of pooling would allow libraries belonging to a network to be equal. A network is also a way to guarantee visibility to libraries. One of the most important problems of libraries nowadays is the lack of visibility, especially on the web. To use semantic web's technologies permits libraries to open their catalog's data, which become usable by search engines. Linked data's issues allow libraries to adapt themselves to their users' research methods.

Keywords

library network ; pooling ; special library ; visibility ; catalogs evolution ; linked data

Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé.....	3
Liste des sigles.....	5
Introduction.....	6
Première partie : rapport de stage.....	7
I. Le CAPV et son centre de documentation.....	7
A. Le centre d'arts plastiques et visuels.....	7
B. Le centre de documentation.....	9
II. Homogénéisation de la base documentaire.....	15
A. Contexte de la mission.....	15
B. Déroulement et méthodologie de la mission.....	18
III. Enjeux de la mission pour le centre de documentation.....	21
A. Visibilité et dynamisme.....	21
B. Une incompatibilité des moyens et besoins.....	22
Deuxième partie : mémoire.....	24
I. Le réseau, une nécessité de mutualisation.....	24
A. Comment et pourquoi mettre des bibliothèques en réseau ?.....	24
B. La question de la mutualisation documentaire.....	28
II. Les spécificités des bibliothèques spécialisées.....	33
A. Différents modes de fonctionnement.....	33
B. Fonctions et objectifs.....	36
III. De la mise en réseau vers le web de données.....	40
A. Web sémantique et web de données.....	40
B. L'ouverture des données des bibliothèques.....	44
Conclusion.....	49
Webographie.....	51
Annexes.....	

Liste des sigles

- ARIAP : Association Régionale pour l'Image et les Arts Plastiques
- BSVP : Bibliothèques Spécialisées de la Ville de Paris
- CAPV : Centre d'Arts Plastiques et Visuels
- DSI : Diffusion Sélective de l'Information
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FRAD : Functional Requirements for Authority Data
- FRBR : Functional Requirements for Bibliographic Records
- FRSAD : Functional Requirements for Subject Authority Data
- IFLA : International Federation of Library Associations and institutions
- RDA : Resource Description Access
- RDF : Resource Description Framework
- MARC : Machine Readable Cataloging
- OPAC : Online Public Access Catalog
- OWL : Web Ontology Language
- RSS : Really Simple Syndication
- UNIMARC : Universal MARC
- URI : Uniform Resource Identifier
- URL : Uniform Resource Locator
- URN : Uniform Resource Name
- W3C : World Wide Web Consortium
- XML : Extensible Markup Language

Introduction

Le Centre d'Arts Plastiques et Visuels (CAPV) de Lille est une institution municipale d'éducation et de formation à maintes pratiques artistiques, située dans le quartier de Wazemmes. Le stage que nous effectuons, depuis le 18 avril et jusqu'au 13 juillet, a lieu plus précisément dans le centre de documentation du CAPV. Celui-ci a pour fonction principale de fournir des ressources documentaires spécialisées en arts à ses usagers – qu'ils soient des élèves, professeurs ou publics externes au CAPV.

Depuis quelques années, le centre de documentation du CAPV est impliqué dans un projet d'intégration au réseau des bibliothèques municipales de Lille. Cette intégration permettrait notamment au centre de documentation d'obtenir un catalogue en ligne de ses collections. Dans ce contexte, notre principale mission de stage est d'homogénéiser la base documentaire du centre de documentation.

Au cours de notre stage, nous nous sommes très vite aperçus que le centre de documentation du CAPV se distingue des autres bibliothèques lilloises par de multiples spécificités : son implantation, son mode de fonctionnement, ses collections spécialisées,... Nous nous sommes donc interrogés sur la pertinence du projet d'intégration au réseau des bibliothèques publiques de Lille : qu'implique cette mise en réseau pour une bibliothèque spécialisée ?

La première partie de ce devoir relèvera du rapport de stage. Tout d'abord, nous présenterons la structure d'accueil : le CAPV, puis le centre de documentation. Ensuite, nous détaillerons notre mission de stage, en faisant un point sur le contexte dans lequel cette mission s'ancre, et en expliquant la méthodologie adoptée. Enfin, nous verrons ce que la mise en réseau implique, à proprement parler, pour le centre de documentation : ses avantages et ses inconvénients.

La deuxième partie de ce travail sera l'occasion d'adopter un point de vue théorique sur la problématique de la mise en réseau. Dans un premier temps, nous verrons qu'elle répond à une nécessité de mutualisation : nous étudierons d'abord comment et pourquoi mettre des bibliothèques en réseau, puis nous nous pencherons sur la question de la mutualisation documentaire. Dans un deuxième temps, nous étudierons les spécificités des bibliothèques spécialisées : leurs modes de fonctionnement et leurs objectifs. Dans un troisième temps, nous verrons que les bibliothèques tendent toutes à un même objectif : l'intégration au web de données, que nous définirons, dans le but d'ouvrir les données de leurs catalogues.

Première partie : rapport de stage

I. Le CAPV et son centre de documentation

A. Le centre d'arts plastiques et visuels

1. Statut et histoire

Le CAPV de Lille est une structure municipale de service public. Ce statut administratif signifie qu'il est financé par la municipalité lilloise, qu'il remplit une mission qui est « *une activité d'intérêt général* », et qu'il repose sur un « *mode d'organisation consistant, de façon directe ou indirecte, à faire prendre en charge ces activités d'intérêt général par des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics)* », selon la définition de la notion de service public donnée par le site gouvernemental *Vie Publique*¹. En plus du budget accordé par la ville, le CAPV reçoit ponctuellement des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Ministère des Affaires Étrangères, par le biais du volet artistique et culturel du Ministère, intitulé *Culture France*. Ce dernier finance plus spécifiquement les échanges culturels avec d'autres pays (Chine, Pologne et Maroc, entre autres).

Le CAPV était une annexe de l'école des Beaux-Arts de Lille jusqu'en 1989. Suite à la fermeture de cette annexe, les locaux ont appartenu à l'Association Régionale pour l'Image et les Arts Plastiques (ARIAP), association créée en 1985 par un réseau d'amis soucieux de diffuser et partager la culture. L'ARIAP est à l'origine des activités de diffusion artistique, des expositions, de certains cours et ateliers mais également des postes de documentaliste, direction adjointe, technicien et médiation culturelle ; le financement de ces activités provenait du Conseil Régional, du Conseil Général et du Ministère des Affaires Étrangères. La galerie d'exposition, quant à elle, appartenait à la municipalité de Lille. Dans le courant des années 1990, la ville de Lille décide de procéder à une récupération de la totalité du lieu. Cette récupération, définitivement achevée en 2001, a fait des locaux de l'ARIAP la structure municipale que nous connaissons aujourd'hui. Dès lors, le CAPV remplit une mission éducative et culturelle.

¹ VIE PUBLIQUE. <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/notion-service-public.html>>

2. Des missions de formation et de diffusion artistique²

Le CAPV offre à ses publics, de tous âges et de tous niveaux, une formation d'initiation ou de perfectionnement dans 16 disciplines artistiques différentes : arts plastiques, multimédia, peinture, vidéo, dessin, volume, approche du design, illustration, sérigraphie, bande dessinée, photographies argentiques et numériques, histoire des images photographiques, infographie, culture visuelle, modèle vivant et gravure. Ces formations non-diplômantes peuvent prendre la forme d'ateliers ou de stages, dirigés par des enseignants artistes ou professionnels. Ainsi, le CAPV endosse un rôle de préformation et de repérage de jeunes talents. Ces derniers sont éventuellement, par la suite, redirigés vers des lieux de formation culturelle diplômants.

Bien plus qu'un simple lieu d'enseignement, le CAPV est également un lieu de diffusion de la création artistique contemporaine. Cette valorisation de l'art actuel passe par le biais d'expositions (cinq expositions sont organisées tous les ans), qui ont lieu dans la galerie du CAPV, et de rencontres publiques avec des artistes ou autres acteurs de la vie culturelle. Les résidences d'artistes étaient auparavant régulières, mais un manque de moyens financiers a interrompu – pour l'instant – cette pratique. La programmation des expositions est pensée en fonction de plusieurs volets : un volet international dédié aux artistes étrangers, un volet consacré aux jeunes artistes souvent issus des Écoles des Beaux-Arts de la région Hauts-de-France, et un volet réservé aux suggestions des professeurs du CAPV.

3. Organigramme

L'équipe du CAPV se compose de sept personnes : Marie-Joseph Pilette à la direction, Corinne Decottignies au secrétariat, Matthieu Delmotte à l'accueil et à la communication, Frédérique Pol responsable du centre de documentation, Véronique Pérus à la médiation culturelle, ainsi que Romain Bruniaux et Patrick Stega à la régie technique.

La spécificité de l'organigramme du CAPV réside dans la polyvalence de certains employés ; Matthieu Delmotte et Frédérique Pol, en plus de leur poste initial, sont également chargés de la programmation culturelle. Patrick Stega, parallèlement à ses activités de régisseur technique, assiste également Frédérique Pol dans le projet d'intégration de la base documentaire au réseau des bibliothèques lilloises – point que nous développerons par la

2 Les informations de ce point sont tirées du site internet du CAPV, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lille.fr/Centre-d-Arts-plastiques-et-visuels/>

suite. L'organigramme se caractérise donc par sa transversalité.

Les institutions culturelles dédiées aux arts plastiques souffrent d'une absence de cadre légal. En effet, aucune collectivité territoriale n'a pour mission de participer au développement de ces pratiques artistiques - ce qui représente un véritable frein au développement de ces structures. Pour pallier ce manque de moyens financiers, la programmation culturelle du CAPV se base parfois sur des partenariats et des coproductions, notamment avec les Maisons Folies de Moulins et Wazemmes. Ces partenariats débouchent notamment sur des projections de films documentaires ou encore des rencontres avec des artistes. Le CAPV a notamment participé à un projet de recherche sur l'enseignement des pratiques amateurs, en collaboration avec les écoles d'art de Saint-Omer et de Denain, ainsi qu'avec le Château Coquelle de Dunkerque. Ce projet, intitulé « *Pratiquer la ressource, ressource la pratique* » se penchait notamment sur l'importance des ressources (documentaires et autres) dans le cadre de l'enseignement de ces pratiques amateurs. Les actes de ce projet de recherche sont actuellement en cours de rédaction.

B. Le centre de documentation³

1. De multiples missions

La charte du centre de documentation du CAPV se base sur des principes généraux établis par les textes fondateurs des bibliothèques : le *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, et la *Charte des bibliothèques* du Conseil Supérieur des Bibliothèques. Les valeurs, missions et rôles propres à la structure d'accueil de ce stage sont donc à mettre en parallèle avec ces deux textes piliers des professions des bibliothèques.

Créé en 1995 par l'ARIAP afin de répondre à un besoin d'accès à des ressources spécialisées en arts, le centre de documentation est rattaché au service Culture de la ville de Lille depuis 1999⁴. En tant que service public territorial (donc placé sous l'autorité des élus de la ville), il répond à des valeurs essentielles : égalité d'accès, laïcité et pérennité. En effet, l'accès au centre de documentation, à ses collections et services est libre et gratuit pour tous. La politique documentaire répond à des critères d'encyclopédisme, d'universalité, de pluralisme et de diversité. La valeur de pérennité trouve écho dans la fonction patrimoniale assurée par le centre de documentation ; en tant que lieu de mémoire, il est chargé de

³ Les informations de ce point sont tirées de la charte du centre de documentation (annexe 1).

⁴ MEL. <<http://asuivre.lillemetropole.fr/bib/bibview/id/75>>

transmettre « *l'héritage patrimonial d'hier et [de] constituer celui de demain, imprimé, audiovisuel et numérique* ». Le centre de documentation est également un service culturel et éducatif, en garantissant l'accès à des collections de qualité, en soutenant la création et la découverte, mais aussi en accomplissant une mission de médiation pédagogique « *entre les publics, les documents, [et] les services proposés* ». En somme, le centre de documentation accomplit les missions fondamentales d'éducation, de diffusion culturelle et de loisirs.

Le centre de documentation endosse de multiples rôles. Outre la fonction patrimoniale déjà évoquée ci-dessus, il participe à la formation de ses usagers et leur fournit un accès au savoir. Les ressources proposées sont complémentaires aux cours suivis par les élèves du CAPV, mais peuvent aussi convenir à une personne en autoformation. En effet, la mise à disposition de ces collections permet la transmission des connaissances artistiques ainsi que la diffusion des actualités du domaine. La documentaliste se doit « *d'acquérir, gérer et communiquer les documents au plus près des besoins des élèves et des enseignants* », afin de garantir cette complémentarité des collections. Le centre de documentation participe également à la construction personnelle de ses usagers, en favorisant l'émancipation et l'esprit de citoyenneté, ainsi qu'en suscitant ou confirmant le plaisir de la lecture. Enfin, il est un lieu de socialisation, de rencontre et d'échange intergénérationnel.

2. Politique et fonds documentaire⁵

La politique documentaire est pensée en fonction du projet pédagogique et culturel du CAPV, toujours dans un souci de complémentarité des ressources documentaires avec les formations dispensées aux élèves. Pour cette même raison, la majorité des collections sont des monographies (au nombre de 4 518) sur l'art ou écrites par des artistes, sur l'histoire de l'art, la peinture, le dessin, les arts graphiques, la photographie ou les nouveaux médias – ce qui correspond aux cours donnés au sein du CAPV.

Les acquisitions faites par la documentaliste sont généralement pensées en fonction des actualités des arts plastiques et des nouveautés éditoriales, des suggestions d'achat des usagers, du suivi de certaines collections, d'auteurs ou de problématiques. De même, certaines acquisitions peuvent être faites pour combler un manque – assurant le plus possible l'exhaustivité du fonds – ou pour remplacer un document perdu.

⁵ Les données chiffrées de ce point datent de fin 2016.

Le fonds documentaire, intégralement en accès libre, se compose essentiellement de monographies et de périodiques, mais aussi de DVD, brochures et micro-éditions. Le plan de classement a été élaboré selon la Classification Décimale de Dewey ; cette dernière se caractérise par sa précision et un large spectre de sujets couverts, permis par de nombreuses subdivisions, répondant ainsi à la spécificité des collections du centre de documentation.

Concernant les périodiques, le centre de documentation est actuellement abonné à 21 revues spécialisées en arts ; 23 autres titres sont archivés mais toujours disponibles. Au total, les périodiques représentent 2 779 documents.

L'acquisition de DVD ne se fait que depuis 2006, avec une moyenne annuelle de 100 DVD achetés. La majorité du fonds audiovisuel relève du film documentaire artistique ou social, mais le centre de documentation met également à disposition des films de fiction, d'animation, de cinéma expérimental ou d'art vidéo. Le centre de documentation dispose, en tout, de 915 DVD.

Les brochures et micro-éditions (670 documents) correspondent souvent à des catalogues ou ouvrages divers réalisés par des artistes. Ces documents sont généralement tirés en peu d'exemplaires, ce qui en fait des ressources rares. Un certain nombre de ces micro-éditions proviennent du Cagibi, lieu lillois à la fois galerie d'art, librairie et atelier de sérigraphie et de gravure associatif et indépendant. Les micro-éditions se caractérisent par des contenus souvent intégralement graphiques. Au cours de notre stage, nous avons été amenés à cataloguer certains de ces documents – et donc à repenser la pratique du catalogage. Comment décrire des ressources documentaires qui ne contiennent aucun texte ? C'est la question que nous avons dû nous poser, en nous focalisant notamment sur le fait que les usagers du centre de documentation du CAPV recherchent souvent des contenus graphiques ; d'où l'importance de décrire ce que contiennent ces micro-éditions. Nous avons donc dû nous renseigner sur les diverses techniques d'imprimerie (offset, sérigraphie,...) ; nous avons appris à les distinguer les unes des autres, mais également à décrire les caractéristiques techniques et esthétiques d'un document. En effet, ces documents étant des œuvres d'art à part entière, elles sont souvent riches de détails (système de fermeture de l'ouvrage, technique de pliage du type *pop up*, forme particulière du document,...). Le traitement intellectuel doit refléter ces spécificités, afin d'optimiser la recherche documentaire.

Enfin, il existe un fonds dédié au jeune public. Cependant, ce fonds reste très peu développé par manque de moyens financiers et de mobilier adapté. En effet, il ne représente

que 5 % du fonds documentaire.

Vous trouverez, en annexe 2, des diagrammes représentant la répartition du fonds en fonction du support et du public.

3. Fonctionnement et activités

Une des spécificités du centre de documentation du CAPV est la multitude de dénominations par lequel nous pouvons le désigner : centre de documentation, centre de ressources ou encore bibliothèque spécialisée. Il s'avère donc être un lieu transversal, à la croisée de plusieurs professions de l'information ; ce qui aura un impact sur la diversité de ses activités. Nous ferons un point terminologique permettant de distinguer les bibliothèques spécialisées des centres de documentation par la suite.

Le centre de documentation est ouvert les mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, ainsi que le samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Ces horaires ont été pensés en fonction des besoins des usagers puisque la majeure partie des cours dispensés au sein du CAPV sont donnés ces jours-là. L'offre d'espaces et de services proposée par le centre de documentation est constamment envisagée sous un angle d'adéquation et de complémentarité au projet de l'établissement dont il dépend.

Frédérique Pol exerce seule au sein du centre de documentation. Les activités permettant de faire vivre un lieu d'accès à l'information sont diverses et variées, exigeant une polyvalence de la part du documentaliste.

Tout d'abord, puisque sa principale mission est de donner accès à des ressources documentaires, la documentaliste se doit de gérer le circuit du document. Ce dernier est défini par l'ADBS comme le « *cheminement des documents, de leur création/production ou de leur acquisition à leur traitement, mémorisation et stockage, puis à leur communication (circulation, diffusion) et à leur archivage.* »⁶. Ici, nous allons tout particulièrement nous intéresser aux étapes de l'acquisition, du traitement et de la diffusion du document.

Le centre de documentation, en tant que service public territorial, est soumis aux marchés publics pour ses acquisitions. Bien que des achats hors-marché soient possibles, la majorité des acquisitions se fait auprès des mêmes prestataires – qui varient en fonction de la nature du document (les librairies Furet du Nord et Le Bateau Livre pour les monographies,

6 ADBS. <http://www.adbs.fr/circuit-des-documents-16524.htm?RH=OUTILS_VOC>

Colaco pour les DVD, la centrale d'abonnement Prenax pour les périodiques, BDNet pour les bandes dessinées). En parallèle, le centre de documentation enrichit son fonds à l'aide de dons de livres, provenant de particuliers, d'enseignants, d'institutions culturelles ou d'autres centres de ressources. La documentaliste dispose d'un budget d'acquisition de 7 500 € par an ; ce qui représente 5 % du budget de fonctionnement du CAPV. Les livres constituent, comme nous l'avons déjà dit auparavant, une part très importante du fonds documentaire. En effet, 4 500 € du budget du centre de documentation leur sont dédiés, contre 1 000 € pour les périodiques et 2 000 € pour les DVD. Des aides perçues par le centre de documentation, provenant du Centre National du Livre, ont permis une augmentation du budget – entre 1 000 et 2 000 € en moyenne.

Suite à l'acquisition d'un document, la documentaliste en assure le traitement. Ce dernier représente, selon l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), « *une grande partie de ce que l'on nomme circuit du document* »⁷, car il est aussi bien matériel que technique et intellectuel. L'ENSSIB aborde de façon plus détaillée cette typologie du traitement documentaire. Tout d'abord, le traitement matériel représente diverses activités telles que la réception, l'estampillage et l'équipement du document. Puis, le traitement technique implique le catalogage et l'exemplarisation du document – ainsi que le bulletinage pour les périodiques. Enfin, le traitement intellectuel a pour but de représenter le contenu d'un document, via l'indexation, l'analyse documentaire et la cotation. Cette étape est primordiale car elle garantit un accès efficace à l'information contenue au sein d'un document, et permet une optimisation de la recherche documentaire. L'activité de dépouillement occupe une grande place au sein du travail de la documentaliste du CAPV. Autant pratiqué pour les périodiques que pour les monographies, le dépouillement est défini par l'ADBS comme le « *traitement des éléments particuliers à chacune de ces unités [documentaires] dans la description bibliographique.* »⁸. De nombreux ouvrages sont structurés en différentes parties composantes (chapitres, articles,...) ; il s'agit de repérer ces parties et de représenter au mieux ce qu'elles contiennent. Dans le cadre du CAPV, le plus important est de retranscrire tous les noms d'artistes dont les œuvres figurent au sein de ces parties. En effet, nombreux sont les usagers menant une recherche documentaire par nom d'artiste, notamment dans le but de trouver des reproductions d'œuvres. Le logiciel documentaire utilisé pour accomplir ces tâches de traitement est BCDI (version 2.55), outil

7 ENSSIB. <<http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/traitement-du-document>>

8 ADBS. <http://www.adbs.fr/depouillement-1--16748.htm?RH=OUTILS_VOC>

dont nous présenterons les caractéristiques au cours de notre point portant sur la mission de stage. Une fonctionnalité de BCDI à souligner concernant le dépouillement est son offre Mémofiches – à laquelle le centre de documentation du CAPV a souscrit. Ces mémofiches soulagent les documentalistes d'une importante quantité de travail, puisqu'elles permettent d'importer le dépouillement d'un grand nombre de périodiques directement dans notre base documentaire – évitant donc au documentaliste de dépouiller une revue article par article. Au cours de notre stage, nous avons donc eu l'occasion d'importer les mémofiches des revues *Dada*, *Etapas* et *Beaux Arts Magazine* - auxquelles le centre de documentation est abonné. Tous les mois, un fichier contenant le dépouillement des revues auxquelles nous avons souscrit est mis à disposition sur l'espace client BCDI du centre de documentation. Après l'avoir téléchargé, il est possible de l'importer dans le logiciel documentaire ; il reste à vérifier et/ou compléter les notices bibliographiques créées.

La diffusion des documents acquis se fait de plusieurs façons. Le CAPV détient un compte Facebook sur lequel est régulièrement posté une liste des nouvelles acquisitions du centre de documentation. Cette liste est également affichée dans les salles de cours du CAPV et envoyée par mail aux usagers. Cependant, la documentaliste semble privilégier le rapport individuel aux usagers en répondant à des demandes ponctuelles. Par exemple, il n'est pas rare d'entendre les professeurs du CAPV s'enquérir des dernières acquisitions dans leur domaine artistique.

En parallèle de la gestion du circuit du document, Frédérique Pol exerce de multiples activités. L'aide à la recherche documentaire, ainsi que les suggestions et conseils aux usagers sont des tâches essentielles à la mission de médiation pédagogique endossée par la documentaliste du CAPV.

La veille éditoriale et sur l'actualité des arts plastiques et visuels est également primordiale, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers – et de garantir la pertinence des collections proposées.

Comme nous l'avons déjà dit auparavant, la documentaliste est également en partie en charge de la programmation culturelle. Le CAPV participe, depuis 2004, au mois du film documentaire. Cet événement donne lieu à des projections au sein du CAPV ; la documentaliste a donc pour mission de sélectionner des films issus des collections du centre de documentation. Cette année, le documentaire sélectionné dans le cadre de cet événement

est « *Viva Dada* » de Régine Abadia, film consacré à l'histoire du dadaïsme.

II. Homogénéisation de la base documentaire

A. Contexte de la mission

1. L'impossibilité d'intégration de la base documentaire au réseau *A suivre...* de la MEL

Initialement, notre mission d'homogénéisation de la base documentaire du centre de documentation du CAPV avait pour but de faciliter l'intégration de la base au réseau *A suivre...* de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Ce réseau « *compte 140 bibliothèques de tailles et de statuts divers, dont 60 bibliothèques publiques, 60 bibliothèques associatives, les bibliothèques des universités lilloises et quelques bibliothèques spécialisées.* »⁹. Ce portail propose de multiples services : découvrir une médiathèque, ses services et son catalogue, localiser un document, un service ou une bibliothèque en particulier, explorer thématiquement les collections des bibliothèques, ou encore parcourir l'agenda des médiathèques.

L'intégration de la base documentaire du centre de documentation au réseau *A suivre...* aurait permis aux usagers des bibliothèques de la métropole lilloise d'accéder, directement en ligne, au catalogue du centre de documentation. Cependant, l'intégration s'avère – pour l'instant – impossible. En effet, l'échange des notices bibliographiques entre le centre de documentation et le réseau *A suivre...* est empêché par l'absence de la recommandation 995 au sein du logiciel documentaire BCDI. La recommandation 995 « *sur la fourniture de données locales dans les échanges de notices bibliographiques en UNIMARC accompagnant le prêt ou le dépôt d'exemplaires* » s'applique « *à tout échange temporaire ou à long terme de documents entre bibliothèques, services de documentation et autres établissements ou services donnant accès par consultation sur place ou prêt à des collections de documents.* »¹⁰.

L'absence de cette recommandation dans le bloc 9XX, dédié aux données nationales et locales, du format UNIMARC au sein de BCDI empêche donc la localisation des exemplaires du centre de documentation par le réseau *A suivre...*

Bien que le centre de documentation du CAPV fasse tout de même partie du réseau *A suivre...*, dans le sens où il est référencé sur le portail (qui donne notamment accès à ses

9 MEL. <<http://asuivre.lillemetropole.fr/reseau>>

10 ADBDP. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/44107-recommandations-995.pdf>>

informations pratiques), la mise à disposition de son catalogue reste, à ce jour, impossible. Pourtant, proposer ce service aux usagers permettrait de toucher de nouveaux publics et donnerait de la visibilité au centre de documentation.

2. Le projet d'intégration de la base documentaire au réseau des bibliothèques de Lille

Si le catalogue du centre de documentation du CAPV n'est actuellement pas intégrable au réseau *A suivre...* de la MEL, il n'empêche qu'un projet d'intégration de la base documentaire au réseau des bibliothèques municipales lilloises est toujours d'actualité. Le besoin réel du centre de documentation du CAPV serait de détenir un catalogue en ligne de ses collections, disponible via le portail des médiathèques de Lille.

Ce projet, qui remonte à plusieurs années, a été l'objet de plusieurs réunions entre la documentaliste du CAPV et des agents des bibliothèques lilloises. Depuis 2012, le projet stagne à cause d'un problème de compatibilité entre BCDI et Portfolio, le logiciel documentaire des médiathèques de Lille. En effet, l'architecture de BCDI se compose de trois niveaux, permettant un dépouillement très poussé des périodiques : une notice par titre de revue, qui contient toutes les notices de numéros de revue, qui elles-mêmes contiennent les notices de chaque article propres à chaque numéro. Contrairement à cela, Portfolio se structure en seulement deux niveaux d'arborescence. Cette différence entre les niveaux d'architecture des logiciels documentaires impliquerait deux choses en cas d'un abandon de BCDI pour Portfolio : d'une part, le centre de documentation du CAPV perdrait une quantité considérable d'informations au niveau des périodiques et, d'autre part, ne pourrait plus exercer un dépouillement aussi poussé – pratique qui répond pourtant à un besoin d'informations nécessaire à la recherche documentaire de ses usagers, notamment au niveau des noms d'artistes rentrés dans chaque partie composante. De plus, nous tenons à souligner que BCDI est, comme nous le verrons plus tard, un logiciel de gestion de centre de documentation – contrairement à Portfolio, logiciel spécialement conçu pour la gestion des bibliothèques. Ces deux logiciels ne répondent donc pas aux mêmes besoins informationnels ; ces derniers seront plus spécifiques en centre de documentation qu'en bibliothèque, puisque nous trouvons généralement des fonds plus spécialisés au sein de la première structure.

Nous avons assisté à une réunion le 2 mai 2017, à la bibliothèque municipale de Jean Lévy à Lille, en présence de Mathilde Vergnaut (chargée de la bibliothèque numérique lilloise

et de la mise en réseau), Frédérique Pol, Patrick Stega et Marie-Joseph Pilette. Au cours de cette heure d'échanges, nous avons appris que le besoin d'OPAC (*Online Public Access Catalog*, ou catalogue public en ligne, en français) du centre de documentation du CAPV se heurtait aussi à un problème de compatibilité avec le serveur de la ville. Ce besoin de catalogue en ligne représenterait un service très utile aux usagers et permettrait de gagner en visibilité auprès de nouveaux publics. Si ce projet est essentiel, pour le CAPV comme pour la ville de Lille, c'est que la bibliothèque de Lille a reçu le label « *Bibliothèque Numérique de Référence* » en 2012. Selon le Ministère de la Culture et de la Communication, « *les projets des Bibliothèques numériques de référence s'articulent autour de quatre axes souples mais essentiels : l'impact sur les publics, le développement d'une offre de collections et de services numériques, l'évolution des pratiques professionnelles, la dimension territoriale.* »¹¹. Plus concrètement, leurs objectifs sont « *d'atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés), de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de leur territoire.* ». Ainsi, Mathilde Vergnaut nous a appris, au cours de la réunion du 2 mai, que l'un des volets essentiels au label des Bibliothèques Numériques de Référence est la mutualisation ; notion que nous développerons par la suite. Il s'avère donc essentiel, pour la ville de Lille, de garantir l'homogénéité du réseau de ses médiathèques et autres structures documentaires – d'où l'importance de greffer les centres de documentation tel que celui du CAPV à son portail web.

Afin de répondre au besoin d'OPAC du CAPV, plusieurs solutions ont été envisagées au cours de cette réunion. En attendant l'éventuel changement de Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) des médiathèques lilloises d'ici 2021, qui pourra peut-être résoudre le problème de compatibilité des logiciels documentaires, une des solutions serait de faire un double signalement des collections du centre de documentation. Dans ce cas, le site des bibliothèques municipales de Lille¹² signalerait les ressources documentaires du CAPV et, de manière complémentaire, le dépouillement précis de ces ressources serait disponible au CAPV. Une autre solution possible serait de souscrire à un service web de BCDI permettant l'envoi en temps réel des notices documentaires du CAPV ainsi que des disponibilités de ces ressources. Autre hypothèse, quitter BCDI pour intégrer pleinement Portfolio. Selon Mathilde

11 MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.

<<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference>>

12 Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.bm-lille.fr/>>

Vergnaut, passer à un logiciel documentaire fondé sur une architecture à deux niveaux ne serait pas réellement problématique ; cela impacterait moins la quantité d'informations disponible dans la base, que la navigation d'une notice à une autre. Malgré les deux niveaux d'architecture de Portfolio, moins avantageux que les trois niveaux de BCDI, le dépouillement des monographies et périodiques serait toujours possible pour la documentaliste du CAPV – mais moins optimal. Enfin, dernière solution envisagée au cours de la réunion : intégrer un module de recherche dans les collections du CAPV, à la fois sur le site internet de la structure et sur le site des médiathèques lilloises.

Le but des médiathèques de Lille est de fonder un réseau documentaire homogène, qui prendrait en compte les spécificités des bibliothèques spécialisées – auxquelles nous consacrerons une partie de notre mémoire. Avant une éventuelle intégration des collections du CAPV à ce réseau, Frédérique Pol attend d'avoir des retours de l'expérience de la bibliothèque du conservatoire lillois, première bibliothèque spécialisée à intégrer le réseau, d'ici fin 2017.

B. Déroulement et méthodologie de la mission

1. Récolement

Notre mission d'homogénéisation de la base documentaire du centre de documentation du CAPV a nécessité la mise en place d'une méthodologie rigoureuse. Comme nous l'avons déjà dit auparavant, les monographies représentent la majeure partie du fonds. Face au grand nombre de documents à traiter et à une durée de stage insuffisante pour traiter la totalité du fonds, nous avons choisi de nous concentrer sur les livres. Une liste recensant les documents classés de 702.1 (« Essais, entretien, manifeste et poésie » écrits par ou sur des artistes) à 709 M (« Monographie d'artiste ») a donc été notre principal outil de travail. A noter que certains périodiques, auxquels le centre de documentation n'est pas abonné, sont rangés au sein des monographies, lorsque leur contenu correspond à la classification. Par exemple, un numéro de la revue *Arts Studio* dédié à la sculpture anglaise est rangé avec les monographies dédiées à la sculpture. Vous trouverez un extrait du plan de classement du centre de documentation, ainsi qu'un extrait de la liste des documents à traiter en annexes 3 et 4.

Nous avons procédé étagère par étagère. Après avoir contrôlé la présence d'un livre sur la liste, nous le traitons sur BCDI – étape que nous verrons par la suite. Cela nous a permis de

relever d'éventuels documents manquants, de repérer des erreurs de cotation, ou encore de remettre à leur place des documents mal rangés. Notre mission d'homogénéisation de la base nous a donc permis de procéder à ce que l'on appelle, en terme bibliothéconomique, un récolement du fonds. L'ENSSIB définit le récolement comme une opération ayant pour but « *de vérifier l'intégrité des collections d'une bibliothèque, d'un centre d'archives ou d'un musée. Il s'agit de contrôler la présence effective des documents en comparant le fonds réellement présent avec le fonds théorique indiqué par le registre d'inventaire ou le catalogue topographique papier ou informatique.* »¹³.

2. Homogénéisation de la base via le logiciel BCDI

Avant d'aborder notre mission à proprement parler, nous estimons nécessaire de présenter BCDI, ses fonctionnalités et caractéristiques. Édité par le Réseau Canopé, qui se définit comme un « *réseau de création et d'accompagnement pédagogiques* » ayant pour but l'édition de « *ressources pédagogiques transmédias répondant aux besoins de la communauté éducative* »¹⁴, BCDI est un système de gestion de centre de documentation. Régulièrement utilisé en Centre de Documentation et d'Information (CDI), ce logiciel documentaire est riche de multiples fonctionnalités : gestion du fonds documentaire, gestion de la circulation des documents, recherche experte sur toutes les données, édition de catalogues et statistiques, et administration des données gérées et des droits d'accès¹⁵. Le thésaurus Motbis, « *langage contrôlé pour indexer, échanger, rechercher l'information éducative* »¹⁶, est intégré à BCDI. Comme nous avons déjà pu le souligner auparavant, l'architecture de BCDI se compose de trois niveaux : une notice mère peut contenir une notice fille, qui peut elle-même contenir une autre notice fille. Cette architecture permet un dépouillement poussé des ressources documentaires, garantissant ainsi un accès précis et détaillé à l'information. Au cours du stage, nous avons tout particulièrement été amenés à manipuler les modules de catalogage, de recherche, de gestion des prêts, retours et prolongations de documents, et de sauvegarde des bases. En effet, une triple sauvegarde (sur disque dur, clé USB et disque dur externe) de la base documentaire est à effectuer quotidiennement, étant donné que BCDI est indépendant du serveur de la municipalité.

13 ENSSIB. <<http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/recolement>>

14 RESEAU CANOPE. <<https://www.reseau-canope.fr/qui-sommes-nous.html>>

15 RESEAU CANOPE. <<http://documentation.solutionsdoc.net/nos-solutions/bcdi-special/>>

16 CNDP. <<http://www.cndp.fr/motbis/>>

Pour en venir à notre mission, elle consiste en vérifier, corriger ou compléter les notices bibliographiques de chaque document. Une notice BCDI se structure en trois volets¹⁷ : le volet de description bibliographique, dans lequel nous renseignons toutes les informations éditoriales propres à un ouvrage (titre, auteur, éditeur, prix, collation,...), le volet de l'analyse documentaire au sein duquel nous renseignons la nature du document, son résumé, d'éventuels descripteurs et mots-clés, et enfin, la fenêtre « Exemplaire » contenant toutes les informations propres à chaque exemplaire (cote, numéro d'exemplaire, support,...). Pour chaque ouvrage, il était donc nécessaire de vérifier, corriger ou compléter un certain nombre de champs de chaque volet. Pour cela, il était souvent obligatoire de récupérer des informations provenant de sites de librairies en ligne (Decitre, Le Furet du Nord, Fnac ou Amazon) ou de maisons d'édition. En plus de la récupération de ces informations, une brève analyse du contenu de chaque ouvrage devait être faite. Cette analyse du contenu permettait de repérer d'éventuelles parties composantes ou encore de renseigner les noms d'artistes dont il était question au sein de l'ouvrage. Là encore, ce dépouillement détaillé des documents répond à un besoin d'optimisation de la recherche documentaire. Enfin, nous vérifions si chaque ouvrage est toujours dans le circuit du livre. Si une monographie n'est plus éditée et qu'elle représente une ressource rare, cela était notifié sur la liste du récolement pour, éventuellement, le mettre en statut « Hors-prêt » par la suite.

Puisque notre mission est d'homogénéiser la base, nous nous devons de compléter les champs des notices uniformément. Par exemple, le champ de la collation contient la pagination, les informations relatives aux illustrations puis les dimensions de l'ouvrage. Pour un livre illustré de 200 pages, d'une largeur de 14 cm, d'une longueur de 20 cm et d'une épaisseur de 3 cm, le champ est donc construit de la façon suivante : « 200 p. : ill. en noir et coul. ; 14 cm x 20 cm x 3 cm ». Nous nous devons également de renseigner un maximum d'auteurs (sachant que BCDI limite à six noms d'auteurs). En effet, les catalogues d'expositions, par exemple, se fondent généralement sur les contributions d'un grand nombre d'auteurs ; il est important de tous les renseigner car certains d'entre eux sont des professionnels reconnus au sein du milieu artistique. Par conséquent, un usager pourrait tout à fait rechercher les écrits d'un professionnel ou critique d'art en particulier. Enfin, le champ du résumé demandait une attention toute particulière. Souvent récupérable sur les sites de librairies en ligne ou de maisons d'édition, il faut veiller à ce que les résumés soient complets,

17 Voir annexe 5.

et qu'ils fassent mention des artistes présents dans l'ouvrage. En cas de lacune, nous procédons à la retranscription du résumé de la quatrième de couverture.

III. Enjeux de la mission pour le centre de documentation

A. Visibilité et dynamisme

1. Gain de visibilité

L'intégration du centre de documentation au réseau des bibliothèques municipales lilloises apporterait beaucoup au CAPV. Comme nous avons déjà pu le souligner auparavant, les structures culturelles dédiées aux arts plastiques souffrent d'une absence de cadre légal, ce qui entraîne des difficultés financières et, par conséquent, de développement. L'intégration d'un réseau pourrait être un moyen de pallier certaines difficultés que rencontre actuellement le CAPV.

En intégrant le réseau lillois, le centre de documentation du CAPV gagnerait en visibilité. En effet, le portail web des bibliothèques municipales inclut un module de recherche permettant aux usagers d'effectuer une requête dans un catalogue commun à toutes les bibliothèques. Ainsi, si un usager recherche des ressources documentaires sur l'artiste Pablo Picasso, les mots-clés « Pablo Picasso » lui permettront d'afficher tous les documents portant sur cet artiste présents sur le réseau. La recherche à facettes du portail web des médiathèques lilloises permet d'affiner ou d'élargir la requête par localisation, genre ou classification,... C'est donc dans ce moteur de recherche que seront signalées les ressources du centre de documentation du CAPV lorsqu'il sera intégré au réseau lillois. Cette présence sur le portail des bibliothèques lilloises garantit au centre de documentation un grand gain de visibilité, qui pourrait potentiellement attirer de nouveaux usagers n'ayant pas connaissance de son existence.

En plus d'être bénéfique au centre de documentation, cela pourrait également l'être pour le CAPV d'une manière plus globale. En effet, le CAPV souffre d'un problème de signalétique ; situé sur la place du marché de Wazemmes, lieu pourtant très fréquenté, l'école est très peu visible lorsqu'on passe devant. L'intégration du centre de documentation au réseau pourrait donc, en partie, résoudre ce problème de manque de visibilité dans le paysage culturel lillois.

2. Développement des services aux usagers

Cela permettrait aussi de dynamiser le centre de documentation en développant ses services aux usagers. En effet, l'intégration au réseau implique de participer à la circulation des documents entre les différentes bibliothèques ; un document emprunté à la médiathèque Jean Levy, par exemple, peut être rendu au centre de documentation du CAPV – et vice versa. Ce système facilite grandement la vie d'un usager n'habitant pas à proximité d'une médiathèque mais souhaitant tout de même consulter ses collections. Le système de livraison de documents en 48 heures proposé par le réseau lillois serait donc appliqué au CAPV. De plus, adhérer au réseau des médiathèques lilloises impliquerait de pouvoir proposer aux usagers du centre de documentation un accès aux ressources électroniques auxquelles a souscrit le réseau : vidéo à la demande, écoute de musique en ligne, autoformation (notamment en langues étrangères et en code de la route), encyclopédies, bases de données d'actualité, presse en ligne,...

Le catalogue en ligne dont le centre de documentation bénéficierait en intégrant le réseau serait un nouveau service aux usagers non-négligeable. Pour l'instant, la recherche documentaire n'est possible que par le biais du logiciel BCDI – accessible uniquement sur place. La recherche est donc uniquement possible aux horaires d'ouverture du centre de documentation, ou éventuellement sur rendez-vous. Le catalogue en ligne permettrait à tout individu d'explorer les collections du CAPV, où et quand il le souhaite.

B. Une incompatibilité des moyens et besoins

1. Différents modes de fonctionnement

Le projet d'intégration au réseau des bibliothèques municipales lilloises apporterait donc visibilité et dynamisme au centre de documentation du CAPV. Cependant, il reste nécessaire de prendre en compte les impacts négatifs que cela pourrait avoir sur la structure.

Intégrer un réseau nécessite de se caler sur le même mode de fonctionnement que les autres établissements du réseau. Dans le cas des médiathèques lilloises, il s'agit donc – pour le centre de documentation du CAPV – d'adopter les mêmes jours et horaires d'ouverture, de participer à la circulation de la totalité des documents du réseau (en acceptant notamment les

retours de documents appartenant à une autre médiathèque), d'abandonner les cartes d'usagers spécifiques au CAPV au profit des cartes d'usagers du réseau,... En bref, intégrer un réseau demande beaucoup de compromis et une organisation spécifique. Cependant, Frédérique Pol est seule à officier au sein du centre de documentation. Les compromis évoqués ci-dessus, ainsi que le développement des services aux usagers, représenteraient une surcharge de travail difficilement gérable par une seule personne. De plus, le centre de documentation est actuellement en saturation ; bien que des travaux d'agrandissement aient lieu en juillet 2017, ils ne suffiront certainement pas à régler définitivement le manque d'espace dont souffre le centre de documentation. Nous pouvons donc facilement imaginer que l'accueil de documents appartenant à d'autres médiathèques pose problème, d'une part au niveau des espaces et, d'autre part, au niveau du temps que leur traitement demande à la documentaliste du CAPV. Là encore, nous nous heurtons donc à des manques de moyens – tant humains que financiers.

2. Différents besoins informationnels

Enfin, il est important de souligner que la pertinence du projet d'intégration se heurte au fait que les bibliothèques municipales et les bibliothèques spécialisées sont radicalement différentes, notamment au niveau du besoin informationnel qu'elles doivent satisfaire. En effet, les bibliothèques municipales se caractérisent par des collections encyclopédiques, répondant à des critères de diversité ; elles se doivent de satisfaire tout besoin informationnel, et ce dans n'importe quel domaine de la connaissance. Parallèlement à cela, les bibliothèques spécialisées sont – comme leur nom l'indique – des structures permettant l'accès à des informations spécifiques, à un domaine particulier. Cela explique des pratiques documentaires, elles aussi, différentes d'un bibliothécaire à un autre. La question du dépouillement que nous avons abordé plus haut illustre parfaitement cette différence entre bibliothèques municipales et spécialisées. Un bibliothécaire officiant en structure spécialisée doit être conscient que ses usagers sont des personnes cherchant à obtenir des informations précises. Les professeurs du CAPV sont des experts dans leur domaine artistique, tandis que les élèves sont des individus portant un intérêt assez fort à cette même pratique artistique - puisqu'ils y accordent leur temps libre. Cet intérêt poussé pour un art doit trouver satisfaction lors d'une recherche documentaire ; d'où l'importance d'un dépouillement fin et précis, qui permettra aux usagers d'accéder rapidement et efficacement à l'information spécifique qu'ils recherchent. C'est la raison pour laquelle le basculement éventuel au logiciel documentaire

des bibliothèques municipales posait problème à la documentaliste du CAPV, qui estime que les deux niveaux d'architecture ne seraient pas suffisants pour répondre aux besoins informationnels des publics du CAPV.

Deuxième partie : mémoire

I. Le réseau, une nécessité de mutualisation

A. Comment et pourquoi mettre des bibliothèques en réseau ?

1. La démarche de mise en réseau

Nous notons, depuis quelques années, un certain essor des projets de réseaux de médiathèques. Ces derniers sont encouragés par une abondante législation française concernant l'intercommunalité, sur laquelle nous allons nous pencher brièvement afin de mieux cerner le fonctionnement et les raisons d'être des réseaux de bibliothèques. Selon un livrable produit par l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), l'intercommunalité, qui s'est développée au cours des années 1990, « *répond à plusieurs objectifs : remédier à l'émiettement du territoire, organiser rationnellement les territoires, réaménager le territoire, favoriser le développement local* »¹⁸. L'ABF souligne les multiples finalités de l'intercommunalité : « *faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul, [...] développer des solidarités entre communes, limiter les dysfonctionnements et le gaspillage* ». Nous verrons par la suite que les buts cités ci-dessus s'accordent parfaitement à ceux visés par un réseau de médiathèques. Ces objectifs vont être accomplis en permettant le regroupement de communes en un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) – favorisant donc la coopération entre elles. Les EPCI, selon le site gouvernemental *Vie Publique*, désignent : « *les syndicats de communes ; les communautés de communes ; les communautés urbaines ; les communautés d'agglomération ; [...] les métropoles.* »¹⁹. En tant qu'établissements publics, ils se fondent sur « *un principe général de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines et les matières que la loi leur attribue ou pour ceux qui leur sont délégués par les communes membres.* ». Parmi les compétences exercées, qui peuvent être obligatoires,

18 ABF. <[http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Intercommunalit%C3%A9%20-%20F%20Gombeau\(1\).pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Intercommunalit%C3%A9%20-%20F%20Gombeau(1).pdf)>

19 VIE PUBLIQUE. <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci.html>>

optionnelles ou facultatives, nous trouvons celle de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels ». Cette dernière est optionnelle pour les communautés de communes et communautés d'agglomération – sachant que ces EPCI doivent sélectionner au moins trois compétences optionnelles parmi un certain nombre de compétences proposées. Selon l'ABF, qui s'appuie sur une étude de l'Observatoire des politiques culturelles datée de 2008, la lecture publique occuperait une grande place au sein de la répartition des équipements culturels des différentes intercommunalités ; d'où l'intérêt croissant des EPCI pour les projets de mise en réseau de médiathèques, qui s'ancrent dans la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels ».

Selon la fiche thématique « *Mise en réseau des bibliothèques* » rédigée par la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, les projets de réseaux de médiathèques proviennent parfois d'une décision spontanée ou, plus souvent, émergent grâce au passage à l'intercommunalité. Dans ce contexte, « *une stratégie de mise en réseau peut donc suivre deux chemins différents : le transfert de compétence au niveau d'un EPCI [...] ; la coopération entre bibliothèques sous la forme d'un conventionnement entre collectivités ou par délibérations concordantes dans certains domaines.* »²⁰. Ce transfert de compétence évoqué ci-dessus se fait de la commune vers l'EPCI, de façon partielle ou totale ; cela signifie que les communes « *ne sont alors plus compétentes pour agir [...]. L'EPCI agit en lieu et place de ses communes membres* »²¹ dans le domaine concerné. Cependant, la mise en réseau n'implique pas forcément de transfert de compétence ; il peut se faire par le biais de création d'une convention entre collectivités territoriales, ou par le partage d'un même règlement intérieur²².

Une fois que le réseau, son territoire et ses acteurs sont déterminés, il est nécessaire d'adopter une conduite de projet. La bibliothèque départementale des Hautes-Alpes recommande, pour cela, de « *constituer un comité de pilotage (élus et techniciens) et un groupe de travail qui accompagneront le projet de mise en réseau du début à la fin.* ». Le groupe de travail, réunissant bibliothécaires et techniciens, procède à un « *état des lieux, diagnostic, élaboration des scénarios et d'un calendrier de mise en œuvre* » tandis que le comité de pilotage (regroupant « *élus et représentants des bibliothèques de chaque*

20 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES- ALPES. <<http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/espace-pro/boite-a-outils/fiches-thematiques/680-vers-la-mise-en-reseau-des-bibliotheques-ok>>

21 COLLECTIVITES LOCALES. <<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/transferts-competences-0>>

22 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPES. <<http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/espace-pro/boite-a-outils/fiches-thematiques/680-vers-la-mise-en-reseau-des-bibliotheques-ok>>

territoire »), de façon complémentaire, valide « *les principales étapes du projet : diagnostic de territoire (état des lieux des équipements et des services proposés), scénarios, mise en œuvre du scénario choisi...* ». Une telle conduite de projet permet non seulement la « *prise en compte des besoins des différents acteurs du projet* », mais également une « *cohésion indispensable entre ces mêmes acteurs* », ainsi qu'une plus grande créativité et efficacité. Bien que cette méthodologie paraisse rigide au premier abord, l'ABF souligne la souplesse d'un projet de réseau : « *il n'y a pas de modèle imposé pour organiser son réseau mais autant de manières de faire que de contextes et de besoins* »²³. En bref, tout doit être pensé en fonction des spécificités des différents établissements, du territoire, ou des usagers.

Pour clore ce point sur la démarche de mise en réseau, il faut garder à l'esprit les trois principes directeurs (eux aussi énoncés par la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes) propres à ce genre de projet. Tout d'abord, la proximité entre les médiathèques d'un même réseau est essentielle ; cela garantit la cohérence du territoire sur lequel s'étend le réseau. Puis, la solidarité entre établissements est elle aussi importante – tout en prenant en compte les moyens de chacun. Enfin, le réseau repose sur la complémentarité de ses ressources, services et agents.

2. Les raisons de la mise en réseau

La démultiplication des services qu'offre une mise en réseau est un argument indéfectible à ce type de projet. Tout d'abord, comme le souligne l'ABF, un réseau donne lieu à « *une offre documentaire étendue : plus abondante et plus diversifiée* », puisqu'il permet aux usagers d'emprunter et de rendre leurs documents (grâce à une carte d'utilisateur unique) dans n'importe quel établissement du réseau. Cela permet aux usagers de ne pas être cantonnés aux collections de la médiathèque la plus proche de chez eux : le catalogue commun aux bibliothèques d'un réseau leur permet d'identifier et localiser leur besoin informationnel sur le territoire desservi. La circulation des documents d'une bibliothèque à une autre est assurée par un système de navette. A Brest, par exemple, des techniciens municipaux sont chargés de transporter les documents réclamés par les usagers dans un chariot, qui circule d'une médiathèque à l'autre. Si l'ABF parle de collections plus diversifiées, c'est aussi car les bibliothèques d'un même réseau ont parfois des particularités documentaires. Au sein du réseau lillois, la bibliothèque du quartier de Wazemmes se distingue notamment par la

23 ABF. <<https://drive.google.com/file/d/0B97fksHELsh4YWgyekljSlg3RXc/view>>

richesse de son fonds de bandes dessinées. Un amateur de bandes dessinées habitant loin de ce quartier trouvera donc son compte dans le système de livraison en 48h proposé par le réseau de Lille. La mise en réseau permet d'allier toutes ces spécificités documentaires propres à chaque établissement, dans le but de proposer des collections toujours plus riches et exhaustives aux usagers, dont il faut satisfaire au maximum les besoins et attentes. Cette question de la spécificité documentaire s'applique tout particulièrement aux bibliothèques spécialisées, dont les fonds sont tout à fait complémentaires à ceux des bibliothèques municipales. En plus de cela, le transfert de documents facilite la vie aux usagers, en leur évitant de se déplacer jusqu'à la médiathèque. Le « *Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques* », rédigé en grande partie par des agents de bibliothèques départementales, souligne que la démultiplication des services concerne également l'animation culturelle ; cette dernière peut être « *locale, itinérante [ou] globale* »²⁴, c'est-à-dire ponctuelle, mobile ou partagée. Dans le cadre d'un réseau, l'animation globale est la plus intéressante car elle permet « *la mise en œuvre d'actions culturelles plus ambitieuses et efficaces, rend très cohérent le projet culturel et en démultiplie l'impact médiatique.* ». Ainsi, les usagers sont amenés à se déplacer d'une médiathèque à une autre – favorisant donc la venue de publics étrangers à un établissement.

Dans le contexte de restrictions budgétaires que connaît actuellement le secteur culturel, un projet de mise en réseau permet de donner plus de moyens – tant humains que financiers – aux bibliothèques. Cela va notamment passer par le biais de la mutualisation, notion sur laquelle nous nous pencherons au prochain point. Concernant les moyens humains, toujours selon le « *Guide de mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques* », l'idée est de rassembler « *des équipes solides et solidaires* », dont la cohésion sera renforcée par la présence d'un bibliothécaire intercommunal. Ce dernier a pour mission de « *coordonner, fédérer, conseiller, assister* » les équipes des différents établissements. Selon l'ABF, le réseau permet donc de gagner en dynamisme en suscitant la « *mutualisation des compétences et échanges des bonnes pratiques* »²⁵. Quant aux moyens financiers, ils sont accrus en partie grâce à la circulation des documents sur le réseau : ce système limite les dépenses d'acquisition de chaque établissement. L'ABF évoque également la nécessité d'« *équipements complémentaires garantissant à chacun un service de proximité* ». Ainsi, un établissement n'a

24 BAILLIET, Isabelle. BEDEL, Marine. BESNIER, Jacky [et al]. <http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/images/articles/espace_pro/guidemisereseau.pdf>

25 ABF. <<https://drive.google.com/file/d/0B97fksHELsh4YWgyekljSlg3RXc/view>>

pas à s'inquiéter de l'exhaustivité de ses équipements : l'essentiel est que tout équipement recherché par un usager soit trouvable au moins dans une bibliothèque du réseau.

Comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus, la mise en réseau de médiathèques est aussi l'occasion de faire venir de nouveaux publics au sein d'un établissement. En effet, l'intégration à un réseau permet à une bibliothèque de gagner en visibilité, de faire connaître ses services et spécificités. De plus, chaque médiathèque dispose de ses propres moyens – qu'ils soient modestes, élevés ou très faibles. Dans l'absence de réseau, les publics pâtissent de ces différences budgétaires. C'est pourquoi la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes souligne que la création d'un réseau garantit « *l'équité d'accès à l'information et à la documentation* », en mettant en œuvre une « *politique de lecture publique solidaire des populations et des territoires* ».

En somme, la mise en réseau de bibliothèques est bénéfique pour tout le monde : les bibliothèques renforcent leurs équipes et budgets, les usagers profitent de nouveaux services toujours plus riches et exhaustifs, tandis que les élus peuvent voir dans ce projet un investissement sur le long terme.

B. La question de la mutualisation documentaire

1. Histoire et typologie

Il est intéressant de renverser la logique selon laquelle nous pensons la relation entre réseau et mutualisation. Cette dernière ne serait pas une conséquence de la mise en réseau ; le réseau n'est qu'un outil pour répondre à la nécessité de mutualisation. En effet, la question de la mutualisation documentaire n'a pas attendu les réformes territoriales et l'intercommunalité pour être posée. Paul Otlet (1868-1944), considéré comme le père de la documentation, « *comprend dès la création de la documentation que cette dernière ne peut réussir ses objectifs qu'à travers le partage, la coopération, c'est-à-dire la volonté de travailler ensemble.* »²⁶. Des décennies plus tard, en 1991, Michel Melot (à l'époque vice-président du Conseil Supérieur des Bibliothèques) exprime le même sentiment de nécessité de coopération. Il définit la coopération entre bibliothèques comme devant être non pas un service ou un remède à des difficultés financières, mais bel et bien comme « *un mode d'existence normal de toute bibliothèque, qui doit être intégré à sa conception et prévu dans ses règles de*

26 BLANQUET, Marie-France. <<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/le-monde-du-livre-et-de-la-presse/histoire-du-livre-et-de-la-documentation/biographies/paul-otlet.html>>

fonctionnement. »²⁷. La question de la mutualisation au sein des structures documentaires ne date donc pas d'hier. Mais quelles formes la mutualisation peut-elle prendre ?

Jérôme Pouchol, directeur de l'ouvrage « *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau* », dresse une typologie de la mutualisation. Il serait possible de mutualiser en réseaux d'établissements, en partage de contenus et en communauté d'acteurs. Nous avons déjà abordé le premier type de mutualisation en nous penchant sur les raisons d'une mise en réseau. Dominique Lahary, officiant au sein de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais, explicite ce qu'il faut mutualiser dans le cas d'un réseau d'établissements. Tout d'abord, les services aux usagers : « *l'accès du public aux collections, l'offre documentaire, l'action culturelle* »²⁸ - comme nous avons déjà pu le voir plus haut. Ensuite, la mutualisation se pense également dans la gestion des établissements du réseau : tant au niveau des ressources humaines que de l'informatique et de la gestion des collections – toujours selon Dominique Lahary. Concernant les ressources humaines, l'objectif est d' « *optimiser et mutualiser les compétences et moyens* » à l'aide de référents, de groupes de travail et d'une gestion unifiée. Quant à l'informatique, la question de la mutualisation s'applique plus particulièrement au SIGB puisque c'est le logiciel principal de travail des bibliothécaires. Utiliser le même outil permet de proposer exactement les mêmes services d'un établissement à l'autre. Dernier point, la mutualisation de la gestion des collections – qui concerne l'intégralité du circuit du document, de l'acquisition au désherbage. Dominique Lahary estime que cette mutualisation permettrait aux bibliothécaires non seulement de gagner du temps, mais aussi d'améliorer la qualité du travail effectué – puisqu'il serait plus cohérent et homogène.

Pour en revenir à la typologie proposée par Jérôme Pouchol, la mutualisation est également envisageable en terme de partage de contenus. Dans ce cadre, les bibliothécaires peuvent être amenés à effectuer une veille collaborative. Selon Véronique Mesguich, contributrice à l'ouvrage dirigé par Jérôme Pouchol, il est de plus en plus rare de pratiquer une veille individuelle : « *une personne isolée n'a plus le temps ni les moyens de faire face à la surabondance des contenus informationnels [...], la démocratisation des outils et méthodes de veille a eu pour effet d'étendre le périmètre des veilleurs* »²⁹. Ainsi, le partage d'une veille éditoriale, informationnelle ou stratégique (qui seraient les trois types de veille en bibliothèques, selon Véronique Mesguich) permet à tout bibliothécaire de se tenir informé des

27 MELOT, Michel. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1086-la-cooperation-entre-les-bibliotheques-francaises.pdf>>

28 LAHARY, Dominique. <<https://fr.slideshare.net/mediathequepasdecalais/mutualisation-9667643/7>>

29 MESGUICH, Véronique. <<http://mutualisationpratiquesdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/II-1-veille-collaborative>>

actualités de son secteur. Cette veille collaborative, qui peut prendre différentes formes en fonction des étapes et des besoins, ne peut fonctionner que selon plusieurs critères énoncés par l'auteur : « *la détermination des objectifs de la veille [...] ; la définition du rôle de chaque collaborateur ; la mise en place de règles communes [...] ; une circulation fluide et rapide de l'information [...] ; l'animation et la valorisation du réseau de veille [...]* ».

Enfin, la mutualisation peut se penser en communauté d'acteurs. Pour illustrer ce point, nous pouvons nous appuyer sur l'exemple de l'association Bibliothèques d'écoles d'art en réseau (BEAR). Ce dernier « *développe un espace de réflexion aux problématiques de la documentation dans le champ de l'art contemporain* »³⁰, et travaille actuellement à relancer une « *base bibliographique qui recense des articles de périodiques d'art contemporain français et étrangers de 1985 à 2009* ». Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres ; nombreuses sont les initiatives lancées par des communautés de bibliothécaires (ou autres professions de l'information) tendant aux mêmes objectifs.

2. Méthode et enjeux de la mutualisation

Nous venons de voir que la mutualisation pouvait prendre des formes différentes. La mutualisation se pense à la fois comme une stratégie de management et comme un état d'esprit, selon Muriel Coulon et Isabelle Martin, auteurs de la contribution « *Conduire le changement en réseau : la trousse du mutualiste* » dans l'ouvrage de Jérôme Pouchol. Cet état d'esprit « *peut se définir ainsi : à partir des représentations individuelles, articulées et acceptées dans le dialogue, naît une représentation commune de l'intelligence collective en tant qu'entité singulière et à part entière.* »³¹. Mais qu'implique cette intelligence collective ? Les auteurs soulignent la nécessité d'articuler les valeurs individuelles et valeurs collectives : la combinaison de ces dernières (tels que, respectivement, « *la dimension d'intérêt général, de service public* » et « *la force du collectif, de l'échange* ») va « *nourrir des compétences individuelles et collectives* ». Les valeurs de tout un chacun se retrouvent donc au service du renforcement et de la mutualisation des compétences. Ces compétences peuvent être collaboratives, de base ou spécifiques – toujours selon Muriel Coulon et Isabelle Martin. Les compétences collaboratives sont le produit « *de compétences individuelles qui, agissant*

30 CIPAC. <<http://www.cipac.net/federation/associations-membres-du-cipac/bear-bibliotheques-d-ecoles-d-art-en-reseau.html>>

31 COULON, Muriel. MARTIN, Isabelle. <<http://mutualisationpratiquesdoc.enssib.fr/lire-en-ligne/I-5-conduire-changement-reseau>>

collectivement, créent de la valeur ». Les savoir-faire entrent également en ligne de compte lors d'un processus de mutualisation : il est nécessaire de « *savoir agir en intelligence collective* », « *conjuguer le présent et le futur* » ainsi que de « *savoir faire confiance à son inconscient cognitif* » - c'est-à-dire être conscient de son environnement. L'article de Muriel Coulon et Isabelle Martin, riche en recommandations, évoque notamment trois facteurs de réussite à un projet de mutualisation : « *la prise de recul pour analyser* » qui va passer par des périodes d'analyse du projet, la communication avec les institutions et collectivités, et la perception de la mutualisation « *comme facteur de développement d'une organisation apprenante* » - c'est-à-dire une organisation dont la « *dynamique de projet [est] sans cesse évolutive* ». Enfin, nous pouvons souligner l'importance de l'implémentation d'une « *culture projet en continue* » ; cette continuité est essentielle puisque l'obstacle principal auquel se heurte un projet de mutualisation est le temps que les équipes doivent lui accorder. Ce type de projet, qui s'étend généralement sur plusieurs années, demande une motivation et une rigueur infaillibles.

Pour clore l'évocation de la contribution de Muriel Coulon et Isabelle Martin, nous tenons à reprendre les trois finalités qu'elles attribuent à la mutualisation : « *créer un nouveau service* », « *optimiser l'existant* » et « *créer des partenariats stratégiques* ». Nous pouvons donc en déduire qu'il existe autant d'enjeux que de projets de mutualisation. Cependant, il est possible de déceler des objectifs généraux. Catherine Baude, Florence Bardet et Stéphane Marguerin, auteurs de l'article « *Mutualiser : pourquoi ? Les objectifs* » de la revue *I2D – Information, données et documents*, évoquent deux modèles de référence. Le premier est « *la recherche de l'efficience par des économies d'échelle* ». Ce modèle permet de réduire les coûts, et de « *faire autant avec moins de ressources ou de faire plus avec autant de ressources* ». C'est cette logique qui ressort le plus de la mutualisation des acquisitions, dans le cas d'un réseau de médiathèques. Cela dit, il existe un autre modèle de référence dépassant ces considérations financières, s'ancrant plus dans le contexte de notre société de l'information où la mondialisation est à la base d'un « *développement de plus en plus rapide des technologies* ». Ce modèle de référence est « *celui de l'intelligence collective dont l'un des principes veut que la valeur du tout est supérieure au simple cumul des contributions individuelles* ». L'intelligence collective permise par les processus de mutualisation permettrait « *de s'adapter aux besoins croissants d'expertise que rencontrent beaucoup d'organisations du secteur tertiaire. Elle peut répondre aussi à une exigence*

d'interopérabilité des systèmes d'information ». Dans le cas des bibliothèques, l'intelligence collective peut donc mener au développement de l'expertise des bibliothécaires en terme de recherche documentaire ou d'accessibilité à l'information – entre autres missions essentielles aux bibliothèques. Ces besoins d'expertise vont se traduire par une mutualisation des outils et pratiques : l'homogénéisation de ces derniers, sans pour autant atteindre à l'intégrité et spécificité de chaque établissement, permet une meilleure coopération entre bibliothèques. Dans un rapport au Ministère de la Culture et de la Communication datant de 2014³², Marie Deniau évoque les différents objectifs visés par les établissements culturels impliqués dans un processus de mutualisation. En plus du travail collaboratif, de « *renforcer les solidarités et rompre l'isolement* », la mutualisation incite les structures à poursuivre deux objectifs : le premier étant de « *s'adapter au nouveau contexte afin d'assurer leur survie et de développer leur activité* ». Selon l'étude menée par Marie Deniau, « *les partenaires sont surtout motivés par l'influence que les mises en commun peuvent avoir sur la réalisation de leurs buts respectifs* ». Malgré la forte idée du collectif revendiquée par la notion de mutualisation, nous constatons donc que l'individualité reste forte. Cela dit, le deuxième objectif recherché par les structures en mutualisation est tout de même de « *servir l'intérêt général* », c'est-à-dire viser « *l'amélioration des services rendus à la collectivité* ». Enfin, Marie Deniau évoque un autre apport de la mutualisation – dont nous avons déjà brièvement parlé : « *améliorer l'efficacité et l'efficience des organisations sans nécessairement accroître leur périmètre* ».

La mutualisation des structures documentaires et culturelles apporterait donc, en théorie, de nombreux points positifs à leur développement. Cependant, les projets de mutualisation se heurtent souvent à des idées reçues. En effet, Marie Deniau souligne que la mutualisation n'est pas quelque chose d'inné : « *il semble que les acteurs (organisations et personnes) ne sont pas naturellement enclins à coopérer, hésitant notamment à renoncer à leur autonomie et à affronter les difficultés prévisibles (travail supplémentaire etc.)* ». Ces peurs et idées reçues expliquent la nécessité du management et de la conduite de projet, stricte et continue, évoquée plus haut.

32 DENIAU, Marie. <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Rapports-de-recherche/Nouvelles-pratiques-de-mutualisation-et-de-cooperation-dans-le-secteur-culturel>>

II. Les spécificités des bibliothèques spécialisées

A. Différents modes de fonctionnement

1. La spécificité d'implantation et des collections

La plupart des réseaux de médiathèques réunissent des bibliothèques de lecture publique, qui se caractérisent par une même mission de mise à disposition de la culture et des savoirs, ainsi que par des collections encyclopédiques. Si nous prenons l'exemple du réseau des bibliothèques lilloises, nous constatons un besoin d'intégrer les bibliothèques spécialisées dans ce système. Cependant, comme nous avons pu le voir auparavant, cette mise en réseau et l'objectif de mutualisation qu'elle poursuit se heurtent aux particularités des bibliothèques spécialisées. C'est sur ces spécificités que nous allons désormais nous pencher, afin de mieux comprendre les obstacles auxquels fait face la mise en réseau.

L'origine des bibliothèques spécialisées remonte au XIX^e siècle, et s'explique en deux points selon Mediadix³³ : d'une part, « *l'éclatement des sciences de base en disciplines diverses* » qui a lieu à l'époque nécessite la spécialisation des bibliothèques et, d'autre part, « *le développement accéléré de la recherche industrielle entraîne la multiplication des centres de documentation spécialisés.* ». Un point terminologique est désormais nécessaire afin de distinguer les bibliothèques spécialisées des centres de documentation ; la frontière séparant ces deux types d'institutions est assez floue. Mediadix estime que la dimension patrimoniale est la caractéristique des bibliothèques spécialisées qui les distinguent des centres de documentation, tandis que ces derniers sont « *axés sur la collecte, la gestion et le traitement d'une information sectorielle* ».

Une bibliothèque spécialisée se caractérise parfois par son implantation au sein d'une structure spécifique : école d'art, musée, association, ministère,... Dans ce cas, la politique documentaire de la bibliothèque répondra – d'une façon logique – aux besoins informationnels spécifiques du lieu dont elle dépend. Cependant, les bibliothèques spécialisées peuvent exister indépendamment d'une structure particulière. C'est, par exemple, le cas du réseau des bibliothèques spécialisées de Paris. Chacune d'entre elles propose des collections consacrées à un domaine particulier : « *l'architecture et l'urbanisme ; le cinéma, la télévision et l'art vidéo ; le droit et les sciences sociales ; l'histoire ; l'histoire de l'art ; l'histoire littéraire ; l'histoire*

33 MEDIADIX. <http://www.mediathèque66.fr/images/articles/typologie_des_bibliotheques.pdf>

des femmes et du féminisme ; la littérature policière ; la littérature pour la jeunesse ; les métiers du livre ; la musique ; le théâtre ; le tourisme et les voyages. »³⁴. Cette spécificité des collections présente plusieurs avantages. Tout d'abord, des collections aux contenus plus poussés sont plus à même de satisfaire les besoins informationnels des experts d'un domaine particulier. Ensuite, cela permet une centralisation des collections, permettant aux fins connaisseurs d'un domaine de savoir directement où se rendre. Enfin, cela facilite également la vie des agents de bibliothèques confrontés aux demandes parfois trop poussées provenant d'usagers experts ; cette délégation de la tâche au bibliothécaire spécialisé permet donc d'améliorer le service aux usagers.

Un article publié par l'International Librarians Network intitulé « *Different libraries around the world : special library* »³⁵ souligne combien exercer au sein d'une bibliothèque spécialisée peut être différent des expériences en bibliothèque municipale. En effet, la plupart des bibliothèques spécialisées disposent de petits locaux et n'emploient qu'un bibliothécaire. L'agent se doit donc d'être polyvalent, car il sera en charge de toutes les activités nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque : acquisitions, traitement du document, diffusion, valorisation, communication, accueil des usagers, veille,... Cette polyvalence se retrouve en partie dans les bibliothèques de lecture publique, mais dans une moindre mesure. En effet, il est rare qu'une bibliothèque fonctionne sur un système de spécification absolue. La rotation des agents d'un poste à l'autre garantit, d'une part, un gain de compétences et, d'autre part, une motivation accrue des agents due à moins de lassitude.

2. Une relation d'expert à expert

L'article d'International Librarians Network souligne également que les bibliothèques spécialisées dépendant d'une structure ont généralement un petit nombre d'usagers – contrairement aux bibliothèques de lecture publique. Cette faible fréquentation permet au bibliothécaire de développer des relations plus poussées avec les usagers : prendre plus de temps pour les conseiller, échanger, former à la recherche documentaire,... Les usagers peuvent être des professionnels du domaine auquel la bibliothèque est consacrée : dans ce cas, la relation à l'utilisateur peut être l'occasion, pour le bibliothécaire, de développer son expertise

34 PORTAIL DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES SPECIALISEES. <<https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/in/bibliotheques/lereseau>>

35 INTERNATIONAL LIBRARIANS NETWORK. <<http://interlibnet.org/2015/03/27/different-libraries-around-the-world-special-library/>>. Les informations tirées de cet article ont été traduites par nos soins, d'où l'absence de citations.

ou de participer à des projets de recherche en collaboration avec les experts du domaine. De base, l'agent officiant au sein d'une bibliothèque spécialisée a souvent été recruté pour sa connaissance du secteur. Cette compétence est indispensable à la fiche de poste du bibliothécaire spécialisé, qui se doit d'être capable de répondre aux demandes des usagers.

Une autre particularité des bibliothèques spécialisées est la question de sa valeur. Comme le souligne l'article d'International Librarians Network, le budget des bibliothèques spécialisées provient de la structure dont elle dépend. Cela implique, pour le bibliothécaire, de prouver à la direction de l'établissement auquel il est affilié qu'il « mérite » le budget qui lui est attribué. Cela va passer par la qualité des services rendus aux usagers, ou encore par l'alimentation d'une veille informationnelle ou concurrentielle – activité que nous définirons plus loin. En bref, la polyvalence du bibliothécaire spécialisé est nécessaire pour être le plus efficace et utile possible au sein de la structure pour laquelle il travaille. C'est pourquoi les bibliothèques spécialisées et centres de documentation sont souvent confondus : les agents y officiant ont pour point commun d'être des professionnels de l'information, avec des connaissances plus ou moins poussées du domaine de la structure. Cette double compétence va leur permettre un traitement optimal de l'information du domaine et, par conséquent, de pouvoir aider à la prise de décision – but principal de la veille stratégique. La définition officielle de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) désigne la veille comme une *« activité continue en grande partie itérative visant à une surveillance active de l'environnement technologique, commercial, etc., pour en anticiper les évolutions »*³⁶. Selon le module *« Veille professionnelle et outils collaboratifs »* sus-cité, il est intéressant de mettre en parallèle la définition de l'AFNOR avec celle de l'ADBS, qui définit la veille comme un *« dispositif organisé, intégré et finalisé de collecte, traitement, diffusion et exploitation de l'information qui vise à rendre une entreprise, une organisation, quelle qu'elle soit, capable de réagir, à moyen et long termes, face à des évolutions ou des menaces de son environnement, que celles-ci soient technologiques, concurrentielles, sociales, etc. »*. Cette dernière définition met plus l'accent sur le dispositif de veille, selon les auteurs du module, *« généralement assuré par des professionnels de l'information »*. Nous constatons donc une différence dans la façon de pratiquer la veille entre un bibliothécaire officiant en lecture publique et un bibliothécaire spécialisé. Comme nous avons pu le voir précédemment, les

36 SERRES, Alexandre. KERNEIS, Jacques. UGUEN, Noël [et al.] <<http://www.ressources.univ-rennes2.fr/cultures-numeriques-dans-l-enseignement/veille/1-quest-ce-que-la-veille/1-1-definitions-de-la-veille/>>

bibliothécaires de lecture publique sont amenés à faire de la veille éditoriale, ou sur l'actualité de leur profession, tandis que les bibliothécaires spécialisés poussent la pratique de la veille plus loin en surveillant activement le secteur dans lequel officie leur structure. Cette surveillance de l'actualité du domaine débouchera donc sur des constats et des décisions dans le cadre de l'activité de l'établissement.

B. Fonctions et objectifs

1. Les bibliothèques spécialisées affiliées à une structure

Maintenant que nous avons vu sur quel mode de fonctionnement reposait une bibliothèque spécialisée, nous allons nous pencher sur les objectifs qu'elle vise dans le cadre de son activité. En premier lieu, nous étudierons les fonctions des bibliothèques spécialisées rattachées à une organisation particulière. Puis, nous verrons en quoi ces fonctions diffèrent dans le cas de bibliothèques spécialisées indépendantes – en nous appuyant notamment sur l'exemple du réseau parisien.

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser qu'il est difficile de définir globalement les fonctions d'une bibliothèque spécialisée. En effet, cette dernière doit être capable de s'adapter aux besoins de ses usagers et aux spécificités de son secteur. En somme, il existerait autant d'objectifs que de bibliothèques spécialisées. Les finalités évoquées ci-dessous sont donc génériques et à développer domaine par domaine.

Le glossaire de l'American Library Association (ALA) définit les bibliothèques spécialisées de la sorte : « *a library established, supported and administered by a business firm, private corporation, association, government agency, or other special interest group of agency to meet the information needs of its members or staff in pursuing the goals of the organization. Scope of collections and services is limited to the subject interest of the host or parent organization.* »³⁷. Ici, nous retrouvons la notion d'implantation de la bibliothèque au sein d'une structure particulière. Un autre point à souligner, dans cette définition, est la conception de la bibliothèque comme contributrice et participative au développement et à l'accomplissement des objectifs visés par l'organisation à laquelle elle est affiliée. Nous notons également que cette définition américaine occulte les bibliothèques spécialisées indépendantes

37 ALA. <<https://books.google.fr/books?id=QQObAwAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=isbn:0838911110&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewi-s9K1tbXUAhUG6xQKHXLcAB0Q6AEIjAA#v=onepage&q&f=false>>

– point sur lequel nous nous pencherons plus tard.

Une bibliothèque spécialisée rattachée à une structure a donc de nombreux objectifs et fonctions. Selon un article du blog « *Library and Information Science Network* »³⁸, ses objectifs sont de répondre aux besoins informationnels de sa structure et de diffuser des informations pertinentes et significatives en temps voulu. Cette diffusion doit se faire sur demande des usagers, ou mieux encore, de façon anticipée. De plus, la fréquentation de la bibliothèque spécialisée devrait, dans l'idéal, pousser l'utilisateur à développer de nouveaux projets et de nouvelles idées. Cette conception de la bibliothèque spécialisée comme étant un terrain d'initiatives s'ancre dans la mission de contribution au développement de l'organisation.

Les fonctions des bibliothèques spécialisées sont très nombreuses. Sans chercher à viser l'exhaustivité puisque, rappelons-le, ces fonctions et objectifs varient d'une bibliothèque à une autre, nous allons évoquer quelques activités accomplies par un bibliothécaire spécialisé – extraites du même article du blog « *Library and Information Science Network* ». Le bibliothécaire sélectionne et fournit de la documentation en tout genre, en se basant sur des sources d'information fiables, pertinentes et cohérentes. Il se doit de traiter intellectuellement la documentation afin de faciliter et d'optimiser la recherche d'information pour les usagers ; cela va passer par le biais de la classification, du classement, du catalogage ou encore de l'indexation. La gestion de périodiques serait également une activité importante pour un bibliothécaire spécialisé : abonnement, bulletinage, dépouillement, ... Tout cela est nécessaire afin de relayer au mieux le grand nombre d'informations contenues dans les périodiques. De plus, ces derniers (grâce à la régularité et la fréquence de leur publication) sont des sources d'information non-négligeables lorsqu'on souhaite être au courant des actualités, évolutions et problématiques actuelles d'un secteur donné. La diffusion est une activité essentielle au métier de bibliothécaire spécialisé : qu'elle soit générale à tous les usagers ou qu'elle prenne la forme de Diffusion Sélective de l'Information (DSI), elle est essentielle afin de satisfaire au mieux les besoins informationnels des usagers. La communication avec le public de la bibliothèque peut prendre la forme de lettres d'information, dont la périodicité peut varier : hebdomadaire, mensuelle, ... Cette dernière contient les dernières actualités ou acquisitions de l'établissement et vise à créer du lien avec les usagers. Le bibliothécaire spécialisé doit également fournir les outils nécessaires à la recherche d'information à distance, tel qu'un OPAC. Enfin, l'agent

38 LIS BD NETWORK. <<http://www.lisbdnet.com/functions-and-objectives-of-specia/>>

officiant en bibliothèque spécialisée doit être capable de répondre à des demandes d'informations ponctuelles provenant d'usagers, et de créer des documents synthétiques – là encore dans le but de faciliter la recherche de son public. L'évocation de ces activités nous amène à un constat : si l'on adopte la définition américaine de la bibliothèque spécialisée, il devient clair que le bibliothécaire spécialisé est un métier similaire à celui de documentaliste. En effet, cette définition ne mentionne à aucun moment la dimension patrimoniale distinguant les bibliothèques du centre de documentation.

2. Les bibliothèques spécialisées indépendantes : l'exemple du réseau parisien

Nous venons de voir qu'une bibliothèque spécialisée pouvait contribuer au développement d'une structure – de quelque nature qu'elle soit. Mais qu'en est-il des bibliothèques spécialisées indépendantes de toute organisation ? Quelles sont leurs fonctions, objectifs et enjeux ? C'est ce que nous allons voir ici en nous appuyant plus particulièrement sur l'exemple du réseau des Bibliothèques Spécialisées de la ville de Paris (BSVP).

Le réseau des bibliothèques de Paris est constitué de bibliothèques de lecture publique, auxquelles s'ajoutent « *16 bibliothèques patrimoniales et spécialisées* »³⁹. Selon le site du réseau, « *elles offrent l'accès à un patrimoine unique et à une documentation spécialisée de haut niveau dans des domaines extrêmement divers* » déjà cités plus haut. Nous retrouvons donc, ici, la dimension patrimoniale. Étant donné la pluralité des domaines de la connaissance couverts par les BSVP et l'important nombre de bibliothèques faisant partie de ce réseau, nous étudierons d'un point de vue global leurs missions et activités – sans prétendre à l'exhaustivité.

Comme le souligne Anne Renoult, auteur du mémoire « *Quelle politique documentaire pour les Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris ?* », « *en raison de leur histoire institutionnelle éclatée, les BSVP ont toujours eu un fonctionnement très autonome* »⁴⁰. Pour autant, cette autonomie n'a pas empêché les BSVP de développer de multiples partenariats – notamment avec la Bibliothèque Nationale de France (BnF). En 2006, « *une convention de pôle associé fut signée pour trois ans entre la BnF et la Ville de Paris, pour l'ensemble de son réseau de bibliothèques spécialisées* ». Cette convention éclaire et développe les missions attribuées aux BSVP : « *l'enrichissement concerté des collections ;*

39 PORTAIL DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES SPECIALISEES. <<https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/in/bibliotheques/lereseau>>

40 RENOULT, Anne. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48300-quelle-politique-documentaire-pour-les-bibliotheques-specialisees-de-la-ville-de-paris.pdf>>

l'attribution du 2^e exemplaire du dépôt légal éditeur (monographies et périodiques) ; la conversion rétrospective des catalogues ; le signalement des collections via le CCFr [Catalogue Collectif de France] et le signalement des établissements dans le RNBCD (Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation) ; des opérations de numérisation ; la valorisation de fonds acquis avec le soutien de la BnF. ». Cette convention donne donc une orientation profondément patrimoniale aux BSVP.

Toujours selon Anne Renoult, une question centrale aux BSVP est celle de l'exhaustivité. Cette dernière, malgré le fait qu'elle soit « *par essence relative* » et relève de l'utopie, est tout de même recherchée par certains responsables de BSVP afin de devenir « *une bibliothèque de référence dans [leur] domaine* ».

Les BSVP s'avèrent avoir des missions similaires à celles des bibliothèques de lecture publique « classiques » : « *accueil de tous, accompagnement dans la formation initiale et continue, etc.* ». Le « *Règlement des Bibliothèques spécialisées et patrimoniales de la Ville de Paris* », paru en 2004 et cité par Anne Renoult, explicite ce qui distingue les BSVP des bibliothèques généralistes : « *la spécialisation de leurs fonds, le nombre de documents en consultation sur place et la mission de conservation qu'elles exercent sur leurs collections patrimoniales* ».

Si nous avons tenu à évoquer l'exemple des BSVP, c'était pour souligner le fait que les bibliothèques spécialisées peuvent exister indépendamment d'une organisation. Il est donc flagrant que les bibliothèques spécialisées indépendantes sont fondamentalement différentes de celles affiliées à une structure : elles remplissent des missions et fonctions différentes, et ne reposent pas sur le même mode de fonctionnement. En effet, les BSVP fonctionnent à l'aide de plusieurs employés – contrairement aux bibliothèques spécialisées d'organisations qui, comme nous l'avons vu, reposent souvent sur un seul agent. En somme, les bibliothèques spécialisées indépendantes s'ancrent dans des problématiques de lecture publique et de patrimoine, tandis qu'une bibliothèque spécialisée rattachée à une structure particulière relève beaucoup plus du secteur de la documentation.

Afin de conclure cette partie sur les bibliothèques spécialisées, nous jugeons nécessaire de faire le bilan sur les spécificités évoquées ci-dessus, et les obstacles qu'elles représentent à une mise en réseau avec des bibliothèques généralistes. Tout d'abord, ces deux types de bibliothèques n'ont pas les mêmes usagers et ne répondent pas aux mêmes besoins :

une bibliothèque classique a un public beaucoup plus diversifié, à la recherche de culture, de divertissement, ou encore de connaissances plus ou moins précises. Parallèlement à cela, une bibliothèque spécialisée est généralement fréquentée par des connaisseurs ou experts du domaine qui, par conséquent, auront des besoins informationnels beaucoup plus poussés. Cette différence de besoins du public impacte directement les pratiques des bibliothécaires. Un bibliothécaire spécialisé se doit d'effectuer un traitement intellectuel du document beaucoup plus poussé, afin de représenter au mieux le contenu d'un document et de faciliter, améliorer, optimiser, accélérer le processus de recherche d'information pour ses usagers. Un bibliothécaire officiant en bibliothèque généraliste ne peut répondre aux mêmes exigences, si l'on prend en compte l'encyclopédisme des collections de son établissement. Ces pratiques vont nécessiter différents outils ; c'est ce que nous avons vu en comparant les niveaux d'architecture des logiciels Portfolio et BCDI, respectivement dédiés aux bibliothèques et aux centres de documentation. Pourtant, la mise en réseau de bibliothèques nécessite l'interopérabilité des systèmes d'information afin d'être la plus optimale possible. Il est donc nécessaire, pour les bibliothèques, de continuer à travailler sur des normes et modèles d'échanges afin de garantir l'interopérabilité et – par conséquent – la mutualisation. L'intégration des bibliothèques spécialisées à des réseaux de bibliothèques garantirait la complémentarité des collections et des services. Cela est d'autant plus important que toutes les bibliothèques ont la même préoccupation, à l'ère d'internet : l'ouverture de leurs données, point que nous allons désormais aborder.

III. De la mise en réseau vers le web de données

A. Web sémantique et web de données

1. Histoire et terminologie

Avant d'explicitier le rôle que peuvent jouer les bibliothèques dans le web de données, il nous paraît nécessaire de faire un point sur les origines du web sémantique, et de distinguer ces deux termes.

L'histoire du web se découpe en trois grandes ères. Tout d'abord, selon l'article « *Le web 3.0 : état des lieux et perspectives d'avenir* » publié sur Les Infostratégies, la première d'entre elles est l'ère du web 1.0, appelé web traditionnel, web passif ou web documentaire.

Ce dernier se caractérise par la passivité des internautes, dans le sens où aucune interactivité n'était possible entre les webmasters et les internautes (si ce n'est dans les forums ou par mails, comme le soulignent Les Infostratégies). Les webmasters « *rédigent et envoient des informations* »⁴¹, qui resteront souvent statiques et non-actualisées sur une page web. Les internautes n'ont d'autre choix que la consultation passive de la page.

Puis, le web 2.0 est l'ère la plus connue du web, car il a littéralement bouleversé les modes de communication au sein de notre société. L'internaute passe de la consultation passive de la page web au « *mode actif : au fur et à mesure de leur navigation, les utilisateurs ajoutent du contenu au travers de liens hypertextes et autres tags, annotations ou commentaires.* ». Ces contributions des internautes vont créer de la plus-value. Le web rentre dans une logique de dynamique, et assiste à « *l'émergence des blogs, des wikis, des journaux citoyens* ». Nous quittons donc la « *forme pyramidale* » du web 1.0, qui plaçait les webmasters au sommet de cette pyramide. Avec le web 2.0, tout internaute peut devenir producteur de contenus : « *l'utilisateur devient alors source d'informations et de créations, le concept d'intelligence collective émerge* ». L'application la plus flagrante du web 2.0 réside dans les réseaux sociaux : « *véritables espaces de discussions, d'expression, d'échanges et de débats* » selon Les Infostratégies, ils offrent de nombreuses possibilités aux internautes – tout particulièrement en terme de partage de contenus de tous types (images, vidéos, textes,...). L'article évoque également le « *phénomène de syndication* », prenant la forme des flux RSS, comme une manifestation du web 2.0. Les flux RSS, intégrés aux sites web qui le souhaitent, permettent d'envoyer automatiquement les nouveaux contenus publiés sur le site à l'internaute. Cela renverse donc la logique de navigation web que nous connaissions jusqu'ici : l'internaute n'a plus à chercher l'information, puisque celle-ci vient à lui. Ces flux RSS sont exploitables par le biais d'outils tel que Netvibes.

Enfin, la notion de web 3.0 apparaît en 2006 : créée par Jeffrey Zeldman, chercheur en design du web, elle est reprise par Tim Berners-Lee – inventeur du web. Ce web 3.0 se caractérise par une émancipation de l'ordinateur : « *notre environnement internet se transforme peu à peu en véritable écosystème informationnel* », toujours selon Les Infostratégies. Au sein de cet écosystème cohabitent trois types d'internet différents : « *l'internet classique (surfer sur son ordinateur via une connexion filaire ou wifi) ; l'internet mobile (sur son téléphone portable [...]) ; l'internet des objets* ». Le web 3.0, ou web

41 LES INFOSTRATEGES. <<http://www.les-infostrategies.com/article/1109383/le-web-30-etat-des-lieux-et-perspectives-d-avenir>>

sémantique, est une extension du web selon le programme Transition Bibliographique, auteur du livrable « *Web sémantique et web de données : sensibilisation à l'évolution des catalogues* ». Les auteurs soulignent que « *le web sémantique met en œuvre le web de données* »⁴², dont nous allons voir plus tard les finalités. Quant au web sémantique, il a pour finalité « *d'arriver à un web intelligent, où les informations ne seraient plus stockées mais comprises par les ordinateurs afin d'apporter à l'utilisateur ce qu'il cherche vraiment* », selon un article de Futura Sciences⁴³. Ainsi, les contenus des pages web deviennent interprétables et significatives aux yeux des machines (d'où l'appellation de web « sémantique »), et ce par le biais de l'automatisation des requêtes, l'intégration et la réutilisation des données « *au travers d'applications diverses* » toujours selon Futura Sciences. Comme le synthétise parfaitement le World Wide Web Consortium (W3C), organisme de standardisation du web : « *the Semantic Web is about two things. It is about common formats for integration and combination of data drawn from diverse sources, where on the original Web mainly concentrated on the interchange of documents. It is also about language for recording how the data relates to real world objects. That allows a person, or a machine, to start off in one database, and then move through an unending set of databases which are connected not by wires but by being about the same thing.* »⁴⁴. Les principales idées à retenir de cette définition sont que le web sémantique repose sur des formats communs, et sur des langages permettant de créer du lien entre les données et les objets du monde réel. Nous allons désormais nous pencher sur les enjeux du web de données, ainsi que sur son fonctionnement.

2. Objectifs et fonctionnement du web de données

Tim Berners-Lee définit le web de données comme un web « *de données qui peuvent être traitées directement ou indirectement par des machines pour aider leurs utilisateurs à créer de nouvelles connaissances* »⁴⁵. De cette définition émane la notion d'intelligence collective déjà évoquée plus haut ; le traitement du sens des données permis par les technologies du web sémantique permet d'optimiser la recherche. Ainsi, le web de données contribue à la plus-value de l'information en décloisonnant les silos de données – c'est-à-dire

42 TRANSITION BIBLIOGRAPHIQUE. <https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2016/04/Web_de_Donnees_26-02-2016_Version_Courte.pdf>

43 FUTURA SCIENCES. <<http://www.futura-sciences.com/tech/definitions/internet-web-semantique-3993/>>

44 W3C. <<https://www.w3.org/2001/sw/>>

45 TRANSITION BIBLIOGRAPHIQUE. <https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2016/04/Web_de_Donnees_26-02-2016_Version_Courte.pdf>

en abolissant les frontières qui séparent les pages web les unes des autres. Cela est confirmé par le programme Transition Bibliographique, qui cite un objectif du web de données évoqué par le W3C : « *permettre aux données d'être partagées et réutilisées au-delà des limites applicatives, organisationnelles ou communautaires* ». La réutilisation des données par les internautes leur donnerait donc de la valeur ajoutée et favoriserait l'émergence de nouveaux savoirs. Le livrable de Transition Bibliographique mentionne les deux autres objectifs du web de données : « *relier les données elles-mêmes et les rendre interprétables par les machines* », et enfin « *mettre à disposition des données en utilisant des techniques standardisées qui garantissent l'interopérabilité* ». Somme toute, le web de données a pour ambition de créer du lien entre toutes les données contenues dans les pages web, afin de créer de la plus-value. Comme le soulignent Christian Bizer, Tom Heath et Tim Berners-Lee dans leur article « *Linked Data – The Story So Far* » : « *however, in recent years the Web has evolved from a global information space of linked documents to one where both documents and data are linked.* »⁴⁶. Ce lien entre documents et données a mené à la construction de ce que les auteurs appellent « *global data space* », ou réseau global de données.

Avant de détailler le fonctionnement du web de données, il faut noter qu'il « *s'appuie sur des standards informatiques, ceux du web sémantique* ». Nous allons désormais nous pencher sur certains composants de la « *pile des standards du web sémantique* », reprise du programme Transition bibliographique.

Tout d'abord, toute ressource doit disposer d'une URI (Uniform Resource Identifier) afin d'être insérée dans le web de données. Cette URI permet « *d'identifier de manière permanente une ressource abstraite ou physique, accessible ou non sur internet (personne, lieu, évènement, concept...)* », comme l'explique le livrable de Transition Bibliographique. Afin d'être véritablement transposable au web de données, l'URI « *doit être interrogeable via le protocole HTTP [HyperText Transfer Protocol]. Par conséquent, l'URI devra pouvoir s'exprimer par une URL [Uniform Resource Locator].* ». L'URI permet donc d'identifier et localiser une ressource, puisqu'elle est la fusion d'une URL et d'une URN (Uniform Resource Name). Toujours selon Transition Bibliographique, l'utilisation de cet identifiant pérenne permet de « *garantir l'accès à la ressource* » d'une façon permanente – chose qu'une simple URL ne peut assurer – ainsi que sa fiabilité.

La deuxième composante essentielle au web de données est le RDF (Resource

46 BIZER, Christian. HEATH, Tom. BERNERS-LEE, Tim. <<http://tomheath.com/papers/bizer-heath-berners-lee-ijswis-linked-data.pdf>>

Description Framework). Ce dernier est « *un modèle de description des données dans lequel toute ressource est identifiée par une URI, et où l'on peut faire des assertions ou déclarations sur ces ressources sous la forme d'un triplet sujet/prédicat/objet* » selon un article de la BnF⁴⁷. Le prédicat lie le sujet et l'objet, et rend compréhensible ce même lien aux machines. Transition Bibliographique souligne que ce modèle de triplet permet de « *construire des relations intellectuelles* » entre le sujet et l'objet : tel individu a écrit tel livre, tel individu a réalisé tel film, tel film est une adaptation de tel livre,... Les triplets sont donc « *interconnectés* » et permettent de créer du lien entre les données. Il existe plusieurs syntaxes de RDF, mais une seule a fait l'objet d'une norme du W3C : la syntaxe RDF/XML, « *la plus fréquente pour les échanges de données et les conversions* ».

Le standard SPARQL est, selon la BnF, « *un protocole, un langage de requêtes, et un formalisme pour l'expression des résultats* ». C'est donc SPARQL qui permet « *la construction de requêtes sur les données en RDF* » et, plus concrètement, d'explorer les données. Pour cela, il faut se rendre sur un SPARQL endpoint.

Enfin, dernière composante essentielle à la compréhension du fonctionnement du web de données : le langage OWL (Web Ontology Language), « *designed to represent rich and complex knowledge about things, groups of things, and relations between things* » selon le W3C⁴⁸. Conçue pour faire face aux problèmes de linguistique évoqués par la présentation de Transition bibliographique (« *synonymie, polysémie, multilinguisme,...* »), une ontologie est un « *document formel expliquant le sens, les catégories, les relations, les contraintes de données, la structure* » et permet « *de définir la nature des ressources* ».

Il était nécessaire d'étudier les standards sur lesquels se base le web de données, afin de mieux comprendre quelle exploitation les bibliothèques peuvent faire de ces outils ; point sur lequel nous allons désormais nous pencher.

B. L'ouverture des données des bibliothèques

1. Le problème : l'invisibilité des catalogues⁴⁹

A l'ère d'internet, où toute institution se doit d'être présente sur le web afin de garantir

47 BnF.

<http://www.bnf.fr/fr/professionnels/web_semantique_boite_outils/a.web_semantique_standards.html#SHD_C_Attribute_BlocArticle1BnF>

48 W3C. <<https://www.w3.org/OWL/>>

49 Les informations de ce point sont tirées d'un cours de Kaouther Azouz.

son dynamisme et sa survie, les bibliothèques doivent prendre conscience de leurs faiblesses. En effet, en tant que lieux d'accès à l'information, elles se doivent de prendre en compte l'évolution des méthodes de recherche de leurs publics. Cette reconsidération des services aux usagers va tout particulièrement passer par l'évolution des catalogues des bibliothèques.

Les bibliothèques sont des lieux de savoir qui visent la conservation, le stockage, la diffusion et la transmission des savoirs. Ces missions s'effectuent initialement au sein de la bibliothèque physique. Lorsque le web a émergé, les bibliothèques ont vite compris que c'était un espace de diffusion et d'échange – qui pouvait très bien s'ancrer dans la continuité des missions des bibliothèques. Ces dernières ont donc décidé d'intégrer le web pour valoriser leurs missions et favoriser la transmission de leurs savoirs, en mettant en ligne leurs catalogues – qui sont devenus des OPAC. Ceux-ci visent à la valorisation des collections des bibliothèques. Cependant, l'intégration des bibliothèques dans le web a plusieurs limites.

Tout d'abord, les bibliothèques ont continué à raisonner avec la logique du catalogue papier, en saisissant des notices bibliographiques décrivant chaque document. Cela s'est fait par le biais des formats MARC (Machine Readable Cataloging), « *une famille de formats informatiques conçus [...] dans le but de diffuser et d'échanger des notices bibliographiques* »⁵⁰. Ces formats de description sont très spécifiques aux bibliothèques et, par conséquent, incompatibles aux langages du web.

Ensuite, les catalogues des bibliothèques se heurtent à la problématique du référencement. Les moteurs de recherche fonctionnent selon une logique marchande : un site web souhaitant être bien référencé dans Google va devoir acheter des mots-clés afin que son site figure dans la première page des résultats. Ainsi, la stratégie de référencement imposée par les moteurs de recherche est suivie par les sites internet souhaitant gagner en visibilité. Plus concrètement, si un internaute effectue une requête contenant les mots-clés « Emile Zola » et qu'un site internet référencé par le moteur de recherche contient ces mêmes mots-clés, c'est en partie ce site que l'internaute trouvera dans les résultats. Cependant, les bibliothèques n'adhèrent pas à cette logique marchande ; leur mission est la valorisation de leurs collections, non pas de faire du bénéfice. Cela a une conséquence grave pour les bibliothèques, puisque leurs catalogues se retrouvent donc dans le web invisible, qui peut être défini comme « *l'énorme partie du Web qui reste inaccessible aux outils de recherche d'information en ligne. [...] Il existe des raisons objectives à cela, liées aux limites des robots*

50 ENSSIB. <<http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/marc-formats>>

responsables de l'indexation automatique des pages web »⁵¹, selon Savoirs CDI. Le même internaute effectuant une requête sur Emile Zola ne sera en aucun cas renvoyé vers le catalogue d'une bibliothèque, quand bien même cette dernière détient toute la bibliographie de l'auteur. Par contre, les résultats afficheront des sites de librairies en ligne, la page Wikipédia dédiée à Emile Zola, etc. C'est un véritable problème pour les bibliothèques, qui se trouvent court-circuitées des processus de recherche d'information alors qu'elles détiennent une quantité massive de données et d'informations à partager. A l'heure du monopole de Google, il est donc nécessaire de trouver un moyen pour réintégrer ce circuit de la recherche d'information.

Enfin, dernier problème auquel font face les catalogues : leur architecture en silos empêche le traitement automatique des robots de moteurs de recherche. La notion de silos, empruntée au langage du référencement, renvoie aux différents niveaux d'une application web – tous isolés les uns des autres. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, il n'y a aucun lien entre les notices d'un OPAC. Pourtant, le livrable du programme Transition bibliographique souligne que les robots des moteurs de recherche parcourent le web de lien en lien ; d'où leur incapacité à traiter les données des catalogues des bibliothèques.

Ces obstacles à la visibilité des données des bibliothèques ne sont pas une fatalité. Les bibliothèques ont d'ores et déjà compris que les moteurs de recherche contiennent des informations sur les collections bibliographiques les plus connues ; elles ont donc commencé à intervenir sur ce que l'on appelle la longue traîne. Notion venant également du référencement, la longue traîne désigne « *le fait qu'un grand nombre de requêtes rares, longues et spécifiques opérées sur les moteurs de recherche peuvent représenter un potentiel d'activité non négligeable pouvant être spécialement exploité dans le cadre du référencement naturel et des liens commerciaux.* »⁵². Les bibliothèques vont donc travailler sur la valorisation des données relatives à des auteurs peu connus, pas encore présents sur le web. En somme, la longue traîne, dans le cas des bibliothèques, désigne tout ce qui est rare et qui peut être valorisé.

Pour répondre aux enjeux du web de données, les bibliothèques s'attèlent à de nouveaux modèles, standards et projets que nous allons étudier ci-dessous.

51 SAVOIRS CDI. <<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/chercher/dictionnaire-des-concepts-info-documentaires/w/web-invisible.html>>

52 BATHELOT, Bertrand. <<https://www.definitions-marketing.com/definition/longue-traîne/>>

2. La solution : une modélisation ancrée dans le web de données

L'intérêt des technologies du web sémantique, pour les bibliothèques, réside dans les multiples possibilités qu'il ouvre quant à l'exploitation des données structurées sur le web. En effet, « *le partage des données structurées et de confiance fait partie des missions des bibliothèques* »⁵³, comme le souligne la BnF. Ici, nous allons voir quelles initiatives sont favorisées par les standards du web sémantique, en nous appuyant sur le même article de la BnF.

Tout d'abord, l'accès aux données des bibliothèques est facilité, tant pour les robots des moteurs de recherche que pour les internautes. Cette amélioration de l'accessibilité aux données va passer par des technologies favorisant « *la visibilité et le référencement* » des données sur le web. Ensuite, l'interopérabilité est également favorisée « *en permettant la fédération des silos de données de nature, de provenance et de structure différentes* » : comme nous l'avons déjà dit auparavant, le décloisonnement des données est une ambition essentielle au web sémantique. Enfin, les technologies du web sémantique garantissent « *la fiabilité [et] la souplesse de réutilisation* » des ressources.

Cependant, il ne suffit pas d'adopter les standards du web sémantique pour modifier en profondeur les catalogues des bibliothèques. Cette transformation se fait également, selon la BnF, « *en s'appuyant sur de nouveaux modèles conceptuels élaborés par l'IFLA [International Federation of Library Associations and institutions], en particulier les modèles FRBR [et] en réfléchissant à l'adoption d'un nouveau code de catalogage reflétant ces modèles, en particulier RDA.* »

La BnF décrit le modèle FRBR (Functional Requirements for Bibliographic Records, ou Fonctionnalités requises des notices bibliographiques en français) comme « *un modèle conceptuel de données bibliographiques* ». Le modèle FRBR se pose en rupture avec le traitement des données bibliographiques opéré jusqu'alors. Une fiche pratique publiée par l'ENSSIB explicite ce point : auparavant, « *l'unité d'information primordiale est le support. De ce fait, le contenant prime sur le contenu. Ainsi, lorsque l'on cherche une œuvre, celle-ci n'apparaît pas comme unité intellectuelle, mais sous la forme d'une liste des différentes versions de l'œuvre [...]. Le modèle FRBR inverse cette approche : le contenu, l'œuvre devient le concept central* »⁵⁴. Reposant sur un « *système d'entités et de relations entre ces*

53 BNF.

<http://www.bnf.fr/fr/professionnels/innov_num_web_donnees/a.web_donnees_enjeux_bibliotheques.html>

54 PAILLARD, Isabelle. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65520-comprendre-le->

entités », les quatre entités du « *centre de la modélisation FRBR* » sont les suivantes : item, manifestation, expression et œuvre. La BnF définit ces entités : tout d'abord, l'item renvoie aux « *caractéristiques individuelles en tant qu'exemplaire* » du document (localisation,...). Ensuite, la manifestation désigne « *les caractéristiques de la publication à laquelle il appartient* » ; cela a à voir avec la matérialité de la création artistique, le support sur lequel elle sera enregistrée (texte imprimé, PDF, CD, DVD,...). Puis, l'expression renvoie aux « *caractéristiques de son contenu intellectuel ou artistique* », c'est-à-dire la manière dont l'œuvre est réalisée (texte original ou traduit,...). Enfin, l'œuvre est la notion centrale au modèle FRBR : cette entité réunit « *les caractéristiques de la création abstraite à laquelle se rattache ce contenu* ». Ces quatre entités évoquées ci-dessus constituent le premier groupe du modèle FRBR, auquel se rajoute la modélisation des FRAD (Functional Requirements for Authority Data, ou Fonctionnalités Requises pour les Données d'Autorité) qui « *réunit les entités responsables* » du document, ainsi que la modélisation des FRSAD (Functional Requirements for Subject Authority Data, ou Fonctionnalités requises des Données d'Autorité Matière), qui « *concerne les entités envisagées comme sujet d'une œuvre* ». Toutes ces entités sont reliées les unes aux autres par des relations. Ces dernières créent donc un véritable réseau sémantique entre les données bibliographiques, permettant aux machines de comprendre les liens les unissant et, par conséquent, d'exploiter les données. En somme, le modèle FRBR synthétise les informations des notices bibliographiques et les met en relation.

Ce que l'ENSSIB appelle la « *FRBRisation des catalogues* » doit être complété d'une adoption de la norme de catalogage RDA (Resource Description and Access, ou Ressources : description et accès). Selon la BnF, « *adaptation, ouverture et flexibilité* » seraient les trois principales caractéristiques de cette norme très axée sur le contenu. RDA « *permet la récupération automatique des métadonnées fournies par les créateurs ou les éditeurs des ressources* », facilitant et accélérant de façon considérable le travail des catalogueurs. Là encore, le but est d'exploiter et réutiliser au mieux les données du web.

Le web sémantique et les technologies qui en découlent sont donc une source de synergies sans précédent pour les bibliothèques. Ils ont donné lieu à bon nombre de projets et initiatives qui prouvent que ces institutions culturelles tendent à un objectif commun : optimiser la mise à disposition de leurs données, et s'ancrer dans l'ère du numérique.

Conclusion

Nous pouvons donc tirer plusieurs constats de cette étude. Bien qu'une mise en réseau soit bénéfique sur plusieurs points, les obstacles auxquels se heurtent les bibliothèques spécialisées lors du processus d'intégration sont considérables. En effet, comment mettre en réseau des bibliothèques qui, a priori, n'ont rien en commun – puisqu'elles ne remplissent pas les mêmes missions, n'accueillent pas les mêmes usagers, et ne satisfont pas les mêmes besoins informationnels ? Cette initiative de mise en réseau reste pourtant envisageable, selon l'ABF, qui estime que la souplesse est une des caractéristiques de ce type de projet. L'idée de la mise en réseau n'est donc pas d'homogénéiser toutes les bibliothèques ; elle se doit d'embrasser toutes les spécificités de chaque établissement, de composer avec les différences de chacune d'entre elles. L'objectif poursuivi par la mise en réseau, la mutualisation, a pour but de mettre sur un pied d'égalité tous les établissements d'un réseau.

La mutualisation est un concept pluriel, qui va notamment favoriser l'intelligence collective puisqu'elle vise à la coopération des bibliothèques entre elles. La mutualisation par réseaux d'établissements trouve sa raison d'être dans les objectifs partagés par toutes les bibliothèques : la diffusion de leurs collections, du savoir et la nécessité de gagner en visibilité.

En effet, le problème majeur auquel font face les bibliothèques, aujourd'hui, est le cloisonnement de leurs données. Celles-ci sont, en quelque sorte, « enfermées » dans leurs catalogues. Ces catalogues, bien qu'accessibles en ligne, reposent sur une architecture qui empêche les robots de moteurs de recherche d'exploiter leurs données – rendant leurs données invisibles lors d'une requête.

Les méthodes de recherche ont évolué, et cette évolution doit être prise en compte par les bibliothèques. Aujourd'hui, les usagers effectuent leurs requêtes directement sur les moteurs de recherche – qui représentent des outils extrêmement efficaces puisqu'ils parcourent le web de liens en liens. L'idée de se rendre sur le site d'une bibliothèque, puis de consulter son catalogue, est loin d'être ancrée dans les automatismes de recherche – tout particulièrement à l'ère de la mobilité, où la recherche sur smartphone et tablette prend de plus en plus de place.

Si les bibliothèques tiennent à garder leur place de référentes en matière de recherche d'informations, elles se doivent d'ouvrir leurs données afin de les rendre visibles sur le web. Cela va donc passer par le biais des technologies du web sémantique, qui favorise la création

d'un réseau global de données.

Ce travail sur la valorisation et la visibilité des données des bibliothèques peut prendre la forme d'initiatives telle que Data.bnf, « *pivot documentaire qui rassemble des données numériques et des données descriptives de différents catalogues de la bibliothèque [nationale de France], et permet à l'utilisateur de retrouver facilement des informations pertinentes* ». Le souhait de la BnF est donc « *que les ressources de la BnF soient aussi visibles sur le web que la bibliothèque dans la ville* »⁵⁵. Ce type de projet est transposable à toute bibliothèque désireuse de s'ancrer dans les enjeux du web de données. Bien que cela demande très certainement des moyens humains et financiers conséquents, nous pouvons suggérer la mutualisation des ressources de plusieurs bibliothèques comme tremplin à ce genre de prise d'initiatives.

C'est dans toutes ces problématiques que s'ancre l'intégration d'une bibliothèque spécialisée au sein d'un réseau. Toutes les notions étudiées ici, que ce soit le réseau ou la mutualisation, gravitent autour de la problématique de la visibilité des bibliothèques. Il est donc nécessaire de quitter la logique de spécificité de chaque établissement pour penser en termes d'objectifs communs : l'insertion des bibliothèques dans le web et l'ouverture de leurs données.

55 BNF. <<http://data.bnf.fr/docs/databnf-presentation.pdf>>

Webographie

ADBS. Circuit des documents. **In** : *L'association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. (2012) Disponible sur : <http://www.adbs.fr/circuit-des-documents-16524.htm?RH=OUTILS_VOC> (Consulté le 13/06/2017)

ADBS. Dépouillement (1). **In** : *L'association des professionnels de l'information et de la documentation* [en ligne]. (2012) Disponible sur : <http://www.adbs.fr/depouillement-1-16748.htm?RH=OUTILS_VOC> (Consulté le 13/06/2017)

BAILLIET, Isabelle. BEDEL, Marine. BESNIER, Jacky [et al]. Guide de la mise en réseau des petites et moyennes bibliothèques. **In** : *Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes* [en ligne]. (s.d.) Disponible sur : <http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/images/articles/espace_pro/guidemisereseau.pdf> (Consulté le 14/06/2017)

BATHELOT, Bertrand. Définition : longue traîne. **In** : *Définitions Marketing* [en ligne]. (03/06/2017) Disponible sur : <<https://www.definitions-marketing.com/definition/longue-traîne/>> (Consulté le 14/06/2017)

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPES. Mise en réseau des bibliothèques. **In** : *Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes* [en ligne]. (2016) Disponible sur : <<http://bibliotheques.hautes-alpes.fr/espace-pro/boite-a-outils/fiches-thematiques/680-vers-la-mise-en-reseau-des-bibliotheques-ok>> (Consulté le 14/06/2017)

BIZER, Christian. HEATH, Tom. BERNERS-LEE, Tim. Linked Data – The Story So Far. **In** : *Tom Heath* [en ligne] (05/07/2011) Disponible sur : <<http://tomheath.com/papers/bizer-heath-berners-lee-ijswis-linked-data.pdf>> (Consulté le 14/06/2017)

BLANQUET, Marie-France. Paul Otlet. **In** : *Savoirs CDI* [en ligne]. (12/2006) Disponible sur : <<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/le-monde-du-livre-et-de-la-presse/histoire-du-livre-et-de-la-documentation/biographies/paul-otlet.html>> (Consulté le 14/06/2017)

BNF. Les enjeux du web de données en bibliothèque. **In** : *Bibliothèque Nationale de France* [en ligne]. (06/08/2015) Disponible sur : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/innov_num_web_donnees/a.web_donnees_enjeux_bibliotheques.html> (Consulté le 14/06/2017)

BNF. Présentation générale du projet data.bnf.fr. **In** : *Data.bnf.fr* [en ligne]. (15/11/2011) Disponible sur : <<http://data.bnf.fr/docs/databnf-presentation.pdf>> (Consulté le 14/06/2017)

BNF. Principaux standards du web sémantique : les URI, RDF et SPARQL. **In** : *Bibliothèque Nationale de France* [en ligne]. (18/09/2014) Disponible sur : <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/web_semantique_boite_outils/a.web_semantique_standards.html#SHDC_Attribute_BlocArticle1BnF> (Consulté le 14/06/2017)

CIPAC. BEAR. **In** : *CIPAC* [en ligne]. (s.d.) Disponible sur : <<http://www.cipac.net/federation/associations-membres-du-cipac/bear-bibliotheques-d-ecoles->

[d-art-en-reseau.html](#)> (Consulté le 14/06/2017)

COLLECTIVITES LOCALES. Les transferts de compétences. **In** : *Collectivités locales [en ligne]*. (29/09/2016) Disponible sur : <<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/transferts-competences-0>> (Consulté le 14/06/2017)

DENIAU, Marie. *Etude exploratoire sur les nouvelles pratiques de mutualisation ou de coopération inter-organisationnelles dans le secteur culturel [en ligne]*. Rapport de recherche. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, des prospectives et des statistiques, 2014, 101 p. Disponible sur : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Rapports-de-recherche/Nouvelles-pratiques-de-mutualisation-et-de-cooperation-dans-le-secteur-culturel>> (Consulté le 14/06/2017)

DUPLESSIS, Pascal. BALLARINI-SANTONOCITO, Ivana. Web invisible. **In** : *Savoirs CDI [en ligne]*. (s.d.) Disponible sur : <<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/chercher/dictionnaire-des-concepts-info-documentaires/w/web-invisible.html>> (Consulté le 14/06/2017)

ENSSIB. Traitement du document. **In** : *ENSSIB [en ligne]*. (14/06/2013) Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/traitement-du-document>> (Consulté le 13/06/2017)

ENSSIB. Récolement. **In** : *ENSSIB [en ligne]*. (23/02/2015) Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/recolement>> (Consulté le 13/06/2017)

ENSSIB. MARC (formats). **In** : *ENSSIB [en ligne]*. (10/09/2013) Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/marc-formats>> (Consulté le 14/06/2017)

FUTURA TECH. Web sémantique. **In** : *Futura Sciences [en ligne]*. (s.d.) Disponible sur : <<http://www.futura-sciences.com/tech/definitions/internet-web-semantique-3993/>> (Consulté le 14/06/2017)

GALAUP, Xavier. La mise en réseau des bibliothèques : tout le monde y gagne. **In** : *Association des Bibliothécaires de France [en ligne]*. (10/2016) Disponible sur : <http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/mise_reseau_bibliotheques.pdf> (Consulté le 14/06/2017)

GOMBEAU, Florence. L'intercommunalité. **In** : *ABF [en ligne]*. (02/05/2015) Disponible sur : <[http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Intercommunalit%C3%A9%20-%20F_%20Gombeau\(1\).pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Intercommunalit%C3%A9%20-%20F_%20Gombeau(1).pdf)> (Consulté le 13/06/2017)

INTERLIBNET. Different libraries around the world : special library. **In** : *Internal Librarians Network [en ligne]*. (27/03/2015) Disponible sur : <<http://interlibnet.org/2015/03/27/different-libraries-around-the-world-special-library/>> (Consulté le 14/06/2017)

LAHARY, Dominique. Recommandation 995. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français [en ligne]*. 1995, n°169, p. 119-126. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/44107-recommandations-995.pdf>>

(Consulté le 13/06/2017).

LAHARY, Dominique. Mutualiser : gros mot ou nécessité ? **In** : *Slideshare* [en ligne]. (30/09/2011) Disponible sur : <<https://fr.slideshare.net/mediathequepasdecalais/mutualisation-9667643/7>> (Consulté le 14/06/2017)

LES INFOSTRATEGES. Le web 3.0 : état des lieux et perspectives d'avenir. **In** : *Les Infostratégies* [en ligne] (12/09/2011) Disponible sur : <<http://www.les-infostrategies.com/article/1109383/le-web-30-etat-des-lieux-et-perspectives-d-avenir>> (Consulté le 14/06/2017)

LEVINE-Clark, Michael. CARTER, Toni M. *ALA Glossary of Library and Information Science* [en ligne] 4^e éd. Chicago : ALA Editions, 2013, 277 p. Disponible sur : <<https://books.google.fr/books?id=QOObAwAAQBAJ&printsec=frontcover&dq=isbn:0838911110&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewi-s9K1tbXUAhUG6xQKHXLcAB0Q6AEIJjAA#v=onepage&q&f=false>> (Consulté le 14/06/2017)

LIS BD NETWORK. Functions and objectives of special library. **In** : *Library & Information Science Network*. [en ligne]. (10/12/2013) Disponible sur : <<http://www.lisbdnet.com/functions-and-objectives-of-specia/>> (Consulté le 14/06/2017)

MEDIADIX. Typologie des bibliothèques. **In** : *Portail Médiathèque 66* [en ligne]. (2013) Disponible sur : <http://www.mediathèque66.fr/images/articles/typologie_des_bibliotheques.pdf> (Consulté le 14/06/2017)

MELOT, Michel. La coopération entre les bibliothèques françaises. **In** : *ENSSIB* [en ligne]. (1991) Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1086-la-cooperation-entre-les-bibliotheques-francaises.pdf>> (Consulté le 14/06/2017)

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Les Bibliothèques numériques de référence. **In** : *Ministère de la Culture et de la Communication* [en ligne]. (05/2017) Disponible sur : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference>> (Consulté le 13/06/2017).

OWL WORKING GROUP. OWL. **In** : *World Wide Web Consortium (W3C)* [en ligne]. (11/12/2012) Disponible sur : <<https://www.w3.org/OWL/>> (Consulté le 14/06/2017)

PAILLARD, Isabelle. Comprendre le modèle FRBR et ses extensions. **In** : *ENSSIB* [en ligne] (08/07/2015) Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65520-comprendre-le-modele-frbr-et-ses-extensions.pdf>> (Consulté le 14/06/2017)

PORTAIL DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES SPECIALISEES. Le réseau. **In** : *Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris* [en ligne]. (s.d.) Disponible sur : <<https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/in/bibliotheques/lereseau>> (Consulté le 14/06/2017)

14/06/2017)

POUCHOL, Jérôme (dir.). *Mutualiser les pratiques documentaires : bibliothèques en réseau*. [en ligne] Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2016, 196 p. (La Boîte à outils ; 38 ; ISSN 1259-4857). Disponible sur : <<http://mutualisationpratiquesdoc.enssib.fr/lire-en-ligne>> (Consulté le 14/06/2017). (ISBN 979-10-91281-80-5)

PROGRAMME TRANSITION BIBLIOGRAPHIQUE. Web sémantique et web de données : sensibilisation à l'évolution des catalogues. In : *Transition Bibliographique* [en ligne]. (26/02/2016) Disponible sur : <https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2016/04/Web_de_Donnees_26-02-2016_Version_Courte.pdf> (Consulté le 14/06/2017)

RENOULT, Anne. *Quelle politique documentaire pour les Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris ?* [en ligne]. Diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2010, 102 p. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48300-quelle-politique-documentaire-pour-les-bibliotheques-specialisees-de-la-ville-de-paris.pdf>> (Consulté le 14/06/2017)

RESEAU CANOPE. Qui sommes-nous ? In : *Réseau Canopé* [en ligne]. (s.d.) Disponible sur : <<https://www.reseau-canope.fr/qui-sommes-nous.html>> (Consulté le 13/06/2017)

RESEAU CANOPE. BCDI spécial. In : *Canopé : solutions documentaires* [en ligne]. (s.d.) Disponible sur : <<http://documentation.solutionsdoc.net/nos-solutions/bcdi-special/>> (Consulté le 13/06/2017)

RESEAU CANOPE. Présentation générale. In : *Site du thésaurus Motbis 2014 du Réseau Canopé* [en ligne]. (s.d.) Disponible sur : <<http://www.cndp.fr/motbis/>> (Consulté le 13/06/2017)

SERRES, Alexandre. KERNEIS, Jacques. UGUEN, Noël [et al]. Veille professionnelle et outils collaboratifs. In : *Cultures numériques dans l'enseignement* [en ligne]. (s.d.) Disponible sur : <<http://www.ressources.univ-rennes2.fr/cultures-numeriques-dans-l-enseignement/veille/>> (Consulté le 14/06/2017)

VIE PUBLIQUE. La notion de service public. In : *Vie publique* [en ligne]. (03/06/2013) Disponible sur : <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/notion-service-public.html>> (Consulté le 13/06/2017).

VIE PUBLIQUE. Que sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ? In : *Vie publique* [en ligne]. (08/02/2016) Disponible sur : <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci.html>> (Consulté le 13/06/2017)

W3C. W3C Semantic web activity. In : *World Wide Web Consortium (W3C)* [en ligne]. (11/12/2013) Disponible sur : <<https://www.w3.org/2001/sw/>> (Consulté le 14/06/2017)

Annexes

Annexe 1 : extraits de la charte du centre de documentation du CAPV

La commune veille à l'accès des enfants aux livres, notamment par le moyen de bibliothèques d'écoles, de bibliothèques centres documentaires, et en organisant les relations entre la bibliothèque municipale ou intercommunale et les écoles.

Les missions du centre de documentation

Le centre de documentation est un **service public territorial** placé sous l'autorité des élus de la commune, qui lui affectent des ressources et définissent les orientations de politique culturelle fondées sur les principes de démocratie et de citoyenneté.

Le centre de ressources fait partie intégrante des acteurs de **la vie culturelle locale**.

Un service public :

Les valeurs essentielles : égalité d'accès, laïcité et pérennité

- Les usagers au cœur de la démarche,
- Un équipement de proximité dont la politique est fondée sur l'accès libre aux collections et la gratuité des activités (consultation, prêts, actions culturelles, accès Internet),
- Des collections destinées à tous, épousant la diversité des disciplines et encyclopédiques. Elles respectent la diversité des opinions et des sources d'information, elles sont pluralistes. Les services développés dans les bibliothèques prennent en compte l'intérêt général, et affirment la vocation universaliste du service public,
- La pérennité par la fonction patrimoniale : le centre de documentation est un lieu de mémoire et de patrimoine. Il transmet l'héritage patrimonial d'hier et constitue celui de demain, imprimé, audiovisuel et numérique.

Un service culturel et éducatif :

- Le centre de documentation est partie prenante des politiques éducatives publiques,
- Par la qualité des collections : sélection des documents et des services en fonction de critères culturels, scientifiques ou éditoriaux. Le centre de documentation est un lieu de soutien à la création, à la découverte,
- Le documentaliste a une fonction de médiation pédagogique importante entre les publics, les documents, les services proposés.

Le rôle du centre de documentation :

Le patrimoine :

Assurer au plus grand nombre l'accès au patrimoine culturel, national et universel, imprimé, audiovisuel, numérique.

Le centre de documentation constitue le patrimoine intellectuel et artistique : collecter, conserver, diffuser, valoriser le patrimoine imprimé, audiovisuel, numérique.

Le centre de documentation a aussi un rôle de mémoire, pas seulement en tant que conservation des documents, mais en tant que portant témoignage : à ce titre, outre les sources primaires, elles offrent aux usagers la possibilité d'un recours direct à une information argumentée, contre les désinformations, les vulgarisations partielles ou partiales, les amnésies.

Le centre de documentation a un rôle de mémoire locale, différent de celui des services d'archives. Il constitue des fonds documentaires historiques, artistiques, iconographiques... régulièrement enrichis.

La formation et l'accès au savoir :

Le centre de ressources documentaire est un irremplaçable outil de formation il s'adresse et à tous ceux qui mènent un projet de formation personnel. Lorsque ces usagers sont en situation d'autoformation, ils peuvent avoir recours aux services de l'équipement pour acquérir la maîtrise de l'offre documentaire.

La construction personnelle :

La vocation du centre de documentation est universaliste, les collections sont pluralistes, elles sont un outil d'émancipation et permettent la formation et le développement de l'esprit citoyen.

Le centre de documentation donne accès au patrimoine et à l'information décloisonnée. Il favorise la rencontre entre le collectif et l'individuel. Chaque usager peut trouver dans les ressources un outil de construction personnelle.

Le loisir et le plaisir :

La lecture est un plaisir personnel important, intime, précieux, par la richesse des ouvertures qu'elle propose, évasions, rencontres, jeux de langues, découvertes, par la multiplicité des stimulations intellectuelles qu'elle provoque... Les bibliothèques donnent ou confirment le goût de lire, procurent des loisirs de qualité et enrichissent la vie quotidienne par des pratiques de délasserment, d'émotion esthétique, ou par l'enrichissement des savoirs pratiques. Chaque usager y construit son parcours personnel.

La sociabilité :

L'accès est gratuit, ouvert à tous. Le centre de ressources offre des occasions de travail et de détente, il est un lieu de vie. Toutes les générations s'y croisent et s'y rencontrent.

Le centre de documentation a un rôle social, par son accessibilité, par sa proximité, et par la qualité de l'accueil et la diversité des usages proposés : emprunt de documents, consultation sur place, visionnement d'un film, participation à des débats, des actions culturelles...

Il est un lieu de travail intellectuel, documenté, paisible.

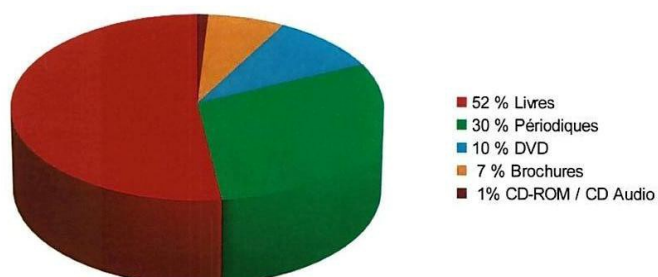
La mise en œuvre :

Le maillage du territoire :

Le centre de documentation contribue à la qualité de vie.

Annexe 2 : répartition du fonds documentaire du CAPV en fonction du support et du public

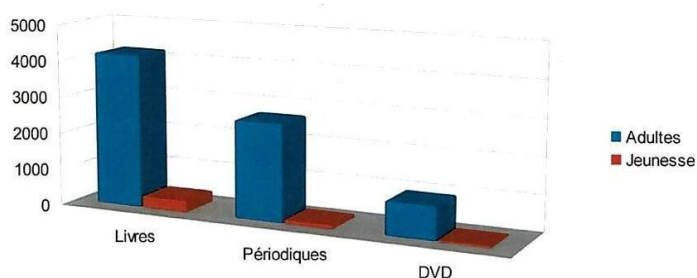
Le fonds se compose pour **86 %** de *documents papier*, livres, périodiques et brochures.
L'acquisition de DVD-vidéo ne s'est faite qu'à partir de 2006.



Répartition du fonds en fonction du public

Livres adultes	4202
Livres jeunesse	316
DVD Adultes	915
DVD Jeunesse	45
Périodique adultes	2671
Périodique jeunesse	108

Le fonds jeunesse, tous supports confondus, est peu développé (5%) au regard du fonds adulte (95%). Le fonds livre jeunesse a bénéficié d'une aide du C.N.L de **1000,00** euros en 2007 mais son développement s'est arrêté faute de budget spécifique et de mobilier adapté pour l'accueil de ce public.



700 Images et arts plastiques

OUVRAGES THEORIQUES

701 Essais

- .1 Philosophie et esthétique*
- .2 Psychologie et psychanalyse*
- .3 Textes critiques*
- .4 Lecture de l'image, sémiologie et médiologie*
- .5 Art et littérature*
- .6 Sociologie et ethnographie*
- Politique culturelle et marché de l'art*
- .7 Education à l'image et expérience pédagogique*
- .8 Droit de l'image, droit à l'image et droits voisins*

702 Écrits d'artistes. Écrits sur les artistes

- .1 Essai, entretien, manifeste et poésie*
- .2 Correspondance, journal, biographie et autobiographie*

703 Sciences et arts - Optique et perception - Couleur et lumière

U Dictionnaires, encyclopédies, guides

- .1 Images scientifiques et médicales*
- .2 Théories de la couleurs, de la lumière et optique*
Écrits sur la couleur et la lumière

704 Les sujets dans l'art

U Dictionnaires, encyclopédies, guides

- .1 Mythologie, religion et symbole*
magie, ésotérisme, mysticisme et alchimie
- .2 Portrait, corps, nu et érotisme*

Annexe 4 : liste de récolement

Cote	Titre du document	Auteurs	Numéro	Situation
☒ 709 M FRIE	Caspar David Friedrich et la peinture romantiq	Sala, Charles	1882 <i>plus édité</i>	Disponible
☒ 709 M FRIE	Gloria Friedmann	Wendermann, Gi	3211	Disponible
☒ 709 M FRIZ	Aplat		2848	Disponible
☒ 709 M FROM	Fromanger	July, Serge	2847 <i>plus édité</i>	SORTI
☒ 709 M GADE	Bertrand Gadenne		2575	Disponible
☒ 709 M GALL	Akseli Gallen-Kallela. Une passion finlandaise		6748	Disponible
☒ 709 M GALL	Antonio Gallego par Antoine Gallet, inventaire	Gallet, Antoine	1343 <i>plus édité pas ISBN ni EAN ni prix</i>	Disponible
☒ 709 M GAO	Gao Brothers		6461 <i>plus édité pas ISBN ni EAN ni prix</i>	Disponible
☒ 709 M GARA	Femmes des Hauts-Plateaux - Algérie 1960	Garanger, Marc /	338 <i>manquant?</i>	Disponible
☒ 709 M GARO	Gérard Garouste	Dagbert, Anne	1194 <i>plus édité</i>	Disponible
☒ 709 M GARO	Gérard Garouste. Peindre, à présent	Rachline, François	3858	Disponible
☒ 709 M GARO	La Dive Bacbuc	Demerson, Guy	2384	Disponible
☒ 709 M GASI	Gérard Gasiorowski. "Recommencer. Comme	Verhagen, Erik /	7074	Disponible
☒ 709 M GASI	Gérard Gasiorowski. C'est à vous, Monsieur G	De Loisy, Jean /	8074 <i>plus édité</i>	Disponible
☒ 709 M GAUD	Henri Gaudier-Brzeska	Pound, Ezra	3777	Disponible
☒ 709 M GAUG	Gauguin	Walther, Ingo F.	1442 <i>plus édité</i>	Disponible
☒ 709 M GAUT	Dominique Gauthier		3571	Disponible
☒ 709 M GERI	Gericault	Noël, Bernard	964 <i>plus édité</i>	Disponible
☒ 709 M GERZ	Jochen Gerz. In case we meet	Bouhours, Jean-I	3204	Disponible
☒ 709 M GETT	paul-armand gette - Perturbation		3915 <i>plus édité pas d'ISBN ni EAN ni prix</i>	Disponible
☒ 709 M GIAC	Diego Giacometti	Marchesseau, Dz	6998	Disponible
☒ 709 M GIAC	Giacometti & Maeght 1946-1966		6275	Disponible
☒ 709 M GIAC	Giacometti	Bonnefoy, Yves	1920	Disponible

Annexe 5 : captures d'écrans des trois fenêtres d'une notice BCDI

Catalogage > Saisir. (Fiche Existante)

Description bibliographique Analyse documentaire Parties composantes (0) Exemplaires (1)

Type Notice: Notice générale Support: Livre Type Document: Texte imprimé Langue(s): fre/

Titre: Goya Significatif: Oui

Auteurs: Licht, Fred / Grocholska, Marie / Gibson, Michaël / Voir, saisir

Fonctions: Auteur / Traducteur / Traducteur /

Date parution: 2001 Mention d'édition: Paris Standard:

Code barre: 9782850881121 Isbn: 2-85088-112-0 / N° Normalisé: Coût: 174,00

Editeurs: Citadelles & Mazenod / Voir, saisir

Collection: Les Phares Voir, saisir N° Collection: Issn: 1152-0353

Collation: 360 p. : ill. en noir et coul. ; 29 cm x 34 cm x 3 cm

Notes:

Saisi le: 17/06/2006 Importé le: Modifié le: 19/05/2017 Fiche Id.: NIDGNJBD0606015036 Temporaire: Non Catalogue: Oui

Cote : 709 M GOYA ; Support : Livre ; Titre : Goya ;
 Editeurs : Citadelles Mazenod / ; Collection : Les Phares ; Date parution : 2001 ; Nb. Exe. : 1 ; 1 exemplaire(s) disponible(s) : En-service ;

Vous êtes dans la base Principale.

Fenêtre « Description bibliographique »

Catalogage > Saisir. (Fiche Existante)

Description bibliographique Analyse documentaire Parties composantes (0) Exemplaires (1)

Proposition de cote pour les exemplaires: 709 M GOYA Indice Dewey

Titre: Goya

Types nature: Documentaire / Natures: Monographie de peintre /

Résumé: Derrière la grâce des Marchandes de fleurs et les visages grimaçants des Vieilles, derrière la délicatesse de Manuel Osorio de Zuñiga et le drame du Trois Mai 1808, derrière le divertissement de la corrida et les images insoutenables des Désastres de la guerre se cache un seul et même homme : Goya. C'est en effet à l'homme, plutôt qu'à l'artiste, que s'intéresse Fred Licht. Mais qui était-il ? un enfant des Lumières, révolutionnaire social et politique, un homme d'affaires

Descripteurs: peinture / gravure / Espagne / Goya, Francisco de : 1746-1828 /

Mots clés:

Disciplines:

Niveaux: Publics:

Centres d'intérêt:

Élément ass. 1: Voir, saisir Élément ass. 2: Voir, saisir

Divers:

Date péremption: Forum: Voir

Cote : 709 M GOYA ; Support : Livre ; Titre : Goya ;
 Éditeurs : Citadelles Mazenod / ; Collection : Les Phares ; Date parution : 2001 ; Nb. Exe. : 1 ; 1 exemplaire(s) disponible(s) : En-service ;

☒ Contient Vous êtes dans la base Principale.

☐ Débute

Fenêtre « Analyse documentaire »

Catalogage > Saisir. (Fiche Existante) 1/ 1

Exemplaires Créer de nouveaux exemplaires

N° Inventaire Code exemplaire N° Exemplaire

Exemplaire

Cote

Emplacement

Situation Statut Etat

Type de prêt Voir, saisir Support

Ressource Voir, saisir

Date achat Coût Provenance

Divers

Saisi le Importé le Modifié le

Série Catalogue Ex. Dernier retour le Temporaire

Sortie du fonds Motif

Abonnement Voir, saisir

Notice générale Liste Prêts (4)

Cote : 709 M GOYA ; Support : Livre ; Titre : Goya ;
Editeurs : Citadelles Mazenod / ; Collection : Les Phares ; Date parution : 2001 ; Nb. Exe. : 1 ; 1 exemplaire(s)

Vous êtes dans la base Principale.

Fenêtre « Exemplaire »